

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2867

14 novembre 2013

### SOMMAIRE

Acorn Servicer Holdings II S.à r.l. ....	137588	Jeurggen .....	137572
GBX Investment S.à r.l. ....	137593	JRS SICAV - SIF .....	137571
Goodrich Mexicali S.à r.l. ....	137614	Just Audace .....	137570
Halliburton Luxembourg Intermediate S.à r.l. ....	137570	Kallima S.A. ....	137604
Harvest I S.à r.l. ....	137570	Kival Spain S.C.A. ....	137577
Hexcel Reinforcements Holding Corp. Lu- xembourg S.C.S. ....	137570	KL Agence s.à r.l. ....	137574
Hoani S.à r.l. ....	137570	Komaco International S.A., SPF .....	137571
Hôtel du Moulin S.A. ....	137577	Komaco International S.A., SPF .....	137574
Imed Healthcare S.A. ....	137574	Komaco International S.A., SPF .....	137572
Immobilière Op Remmereg s.à r.l. ....	137573	Komaco International S.A., SPF .....	137574
Imperial Innovations S.à r.l. ....	137577	Kores Lux S.à r.l. ....	137576
Inception Holdings S.à r.l. ....	137577	K.P.N.D. S.A. ....	137572
Induco Holdings S.à r.l. ....	137574	Kulczyk Investments S.A. ....	137576
Infotech Project S.A. ....	137573	La Taverna S.à r.l. ....	137578
Interarrow S.à r.l. ....	137577	LatCap II SPV II (Luxembourg) S.à r.l. ..	137607
Interinvest S.A. ....	137598	LatCap PIV SPV II (Luxembourg) S.à r.l. .....	137605
International Hotel Licensing Company S.à r.l. ....	137573	Les Marres Investissement .....	137616
International Spare Parts S.A. ....	137573	Lux-Home Immobilière S. à r.l. ....	137578
International Spare Trade S.à r.l. ....	137573	LuxTravelHotels S.à r.l. ....	137578
Invensys European Holdings S.à r.l. ....	137572	Luxury Holding of Luxembourg S.à r.l. ..	137578
Invensys European Holdings S.à r.l. ....	137575	Mag International Holdings S.à r.l. ....	137578
Investissements Immobiliers du Luxem- bourg S.A. ....	137575	Nextstep Investment S.à r.l. ....	137609
ISS Technologies S.à r.l. ....	137599	Nexyard S.à r.l. ....	137609
IVAF I Manager, S.à r.l. ....	137575	Ö12 Distribution, S.à r.l. ....	137602
IWL Holdings (Luxembourg) S.à r.l. ....	137575	Pimco-WB Gemloc S.à r.l. ....	137576
J3L International S.A. ....	137576	PlanetVision s.à r.l. ....	137601
J3L International S.A. ....	137571	TCP Publishing Holdco S.à r.l. ....	137582
J3L International S.A. ....	137572	TREUARBEIT Société Civile .....	137581
J3L International S.A. ....	137571	VXI Europe .....	137579
		WMT Brasilia S.à r.l. ....	137611
		YooWWI Advisors Sàrl .....	137593

**Harvest I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 1.053.458,00.**Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 159.873.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1322 du 17 juin 2011.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Harvest I S.à r.l.  
Signature

Référence de publication: 2013140587/14.

(130171195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

**Halliburton Luxembourg Intermediate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Siège social: L-5244 Sandweiler, 2B, Ennert dem Bierg.  
R.C.S. Luxembourg B 167.154.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Echternach, le 08 octobre 2013.

Référence de publication: 2013140584/10.

(130171677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

**Hexcel Reinforcements Holding Corp. Luxembourg S.C.S., Société en Commandite simple.****Capital social: EUR 942.470.603,00.**Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 150.435.

*Extrait des résolutions prises par l'associé commandité de la société en date du 4 octobre 2013*

L'associé commandité de la Société décide de transférer le siège social de la Société du 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg au 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, avec effet au 30 septembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013140593/12.

(130171706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

**Hoani S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Siège social: L-8142 Bridel, 5, Impasse Michel Kieffer.  
R.C.S. Luxembourg B 166.831.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013140610/9.

(130171765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

**Just Audace, Société à responsabilité limitée.**Siège social: L-1660 Luxembourg, 56, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 138.518.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013140658/9.

(130171566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

**J3L International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 99.638.

Par la présente, nous vous informons de notre décision de démissionner en tant qu'Administrateur de votre société avec effet ce jour.

Nous vous demandons de bien vouloir faire le nécessaire afin de pourvoir à notre remplacement.

Luxembourg, le 29 septembre 2013.

S.G.A. SERVICES SA

*Administrateur*

Référence de publication: 2013140662/13.

(130171515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

**J3L International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 99.638.

Par la présente, nous vous informons de notre décision de démissionner en tant qu'Administrateur de votre société avec effet ce jour.

Nous vous demandons de bien vouloir faire le nécessaire afin de pourvoir à notre remplacement.

Luxembourg, le 29 septembre 2013.

FMS. SERVICES SA

*Administrateur*

Référence de publication: 2013140663/13.

(130171515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

**JRS SICAV - SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 148.348.

## EXTRAIT

Monsieur Peter Nygren a démissionné de son mandat d'administrateur de la Société avec effet au 4 octobre 2013.

De ce fait le conseil d'administration de la Société se compose comme suit à partir du 4 octobre 2013:

- Monsieur Peter Engelberg avec adresse professionnelle à L-2163 Luxembourg, 40, Avenue de Monterey, président du conseil d'administration

- Monsieur Olivier Scholtes avec adresse professionnelle à L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen

- Monsieur Mats Ekström avec adresse professionnelle à S-114 11 Stockholm, Birger Jarlsgatan 14

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013140661/15.

(130171934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

**Komaco International S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 56.715.

Le bilan au 30 juin 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2013.

Komaco International S.A. - SPF

Geert DIRKX

*Administrateur*

Référence de publication: 2013140668/13.

(130171405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

**Komaco International S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 56.715.

Le bilan au 30 juin 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2013.

Komaco International S.A. - SPF

Geert DIRKX

Administrateur

Référence de publication: 2013140669/13.

(130171411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

---

**K.P.N.D. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5336 Moutfort, 10, Am Daerchen.

R.C.S. Luxembourg B 70.148.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013140666/10.

(130171737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

---

**J3L International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 99.638.

Par la présente, nous vous informons de notre décision de démissionner en tant que délégué à la gestion journalière de votre société avec effet ce jour.

Nous vous demandons de bien vouloir faire le nécessaire afin de pourvoir à notre remplacement.

Luxembourg, le 29 septembre 2013.

BPH FINANCE S.A.

Référence de publication: 2013140665/12.

(130171515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

---

**Jeurggen, Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 122.760.

Dépôt rectificatif des comptes annuels au 31 décembre 2012 enregistrés sous la référence L 130 148 145 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013140657/10.

(130171459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

---

**Invensys European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 65.165.

Les comptes annuels au 31/03/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013140645/9.

(130171589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

---

**International Spare Parts S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 65.052.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Weiswampach, le 7 octobre 2013.

Référence de publication: 2013140643/10.

(130171339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

**International Spare Trade S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 163.247.

## EXTRAIT

Changement de domicile du gérant

- Madame Jennifer Klein

demeurant actuellement au 13, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013140644/13.

(130171267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

**International Hotel Licensing Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 67.136.

Les statuts coordonnés de la prédite société au 17 septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 4 octobre 2013.

Maître Marc LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2013140642/13.

(130171373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

**Infotech Project S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 111.691.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013140638/9.

(130171609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

**Immobilière Op Remmereg s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7481 Tuntange, 3, rue de Hollenfels.

R.C.S. Luxembourg B 130.635.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013140635/9.

(130171287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

**Imed Healthcare S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 40-42, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 155.649.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013140632/9.

(130171787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

**Komaco International S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 56.715.

Le bilan au 30 juin 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2013.

Komaco International S.A. - SPF

Geert DIRKX

*Administrateur*

Référence de publication: 2013140671/13.

(130171422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

**Komaco International S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 56.715.

Le bilan au 30 juin 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2013.

Komaco International S.A. - SPF

Geert DIRKX

*Administrateur*

Référence de publication: 2013140670/13.

(130171416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

**KL Agence s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9010 Ettelbruck, 7, rue de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 136.602.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 octobre 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013140677/10.

(130172086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

**Induco Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 147.061.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013140619/9.

(130171345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

**Invensys European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 341.705.296,66.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 65.165.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 23 septembre 2013*

L'associé unique a décidé de renouveler les mandats suivants pour une période prenant fin à la prochaine assemblée générale annuelle en relation avec les comptes de l'exercice se clôturant au 31 mars 2014:

1. Monsieur François BROUXEL, demeurant 69, Boulevard de la Pétrusse à L-2320 Luxembourg: gérant;
2. Monsieur Michael MCDONALD, demeurant 162, route de Luxembourg à L-4973 Dippach: gérant;
3. Monsieur Stephen MCDONNELL, demeurant 4A, Lower Street à GB-S68 7RJ Thriplow, Royston, Hertfordshire: gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013140646/16.

(130171623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

---

**Investissements Immobiliers du Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 101.228.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS DU LUXEMBOURG S.A.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013140647/11.

(130171333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

---

**IWL Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 21.912,00.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 39, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 162.115.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2013.

Référence de publication: 2013140655/11.

(130171696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

---

**IVAF I Manager, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 113.048.

—  
*Auszug aus dem Protokoll des alleinigen Gesellschafterbeschlusses vom 1. Oktober 2013:*

- Der Verwaltungsrat nimmt den Rücktritt des bisherigen Mitglieds der Geschäftsführung, Herrn Stephen Shaw zur Kenntnis.

- Der Verwaltungsrat bestellt mit sofortiger Wirkung Herrn Andrew Reid, berufsansässig in 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, als Mitglied der Geschäftsführung der Gesellschaft.

- Der Verwaltungsrat bestellt mit sofortiger Wirkung die Deutsche Bank S.A.E., Paseo de la Castellana 18, 28046 Madrid, Spanien, repräsentiert durch Herrn José Manuel Mora-Figueroa Monfort, berufsansässig in Paseo de la Castellana 18, 28046 Madrid, Spanien, als Mitglied der Geschäftsführung der Gesellschaft.

Référence de publication: 2013140653/16.

(130171304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

**J3L International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 99.638.

Par la présente, je vous informe de ma décision de démissionner en tant que Commissaire aux Comptes de votre société avec effet ce jour.

Je vous demande de bien vouloir faire le nécessaire afin de pourvoir à mon remplacement.

Luxembourg, le 29 septembre 2013.

Eric HERREMANS.

Référence de publication: 2013140664/11.

(130171515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

---

**Kores Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 18.000,00.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 173.340.

*Extrait des résolutions circulaires prises par le conseil de gérance de la société en date du 7 octobre 2013*

Le conseil de gérance de la Société décide de transférer le siège social de la Société du 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg au 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, avec effet au 30 septembre 2013.

L'adresse professionnelle actuelle de Monsieur Attila SENIG, gérant de la Société de catégorie B, est la suivante: 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013140672/14.

(130171229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

---

**Kulczyk Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 126.198.

*Extrait des décisions prises par le conseil de surveillance en date du 24 septembre 2013*

1. M. Philippe TOUSSAINT a démissionné de son mandat de membre B du directoire avec effet au 31 août 2013.

2. Le nombre des membres du directoire a été diminué de 11 (onze) à 10 (dix).

Luxembourg, le 8 octobre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Kulczyk Investments S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013140673/14.

(130171467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

---

**Pimco-WB Gemloc S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 17.850,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 142.143.

**EXTRAIT**

Suite au remplacement de PIMCO Luxembourg III S.A. par PIMCO Luxembourg IV S.A. en tant que société de gestion du fonds commun de placement de fonds d'investissement spécialisé PIMCO-World Bank Gemloc Master Fund en date du 8 novembre 2010, il y a lieu de modifier l'inscription relative à l'associé de la Société comme suit:

PIMCO-World Bank Gemloc Master Fund, représentée par sa société de gestion PIMCO Luxembourg IV S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 octobre 2013.

Référence de publication: 2013140810/15.

(130171478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

---

**Interarrow S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 139.871.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INTERARROW S. à r.l.

Signatures

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2013140640/12.

(130171277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

**Inception Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 161.565.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2013140618/12.

(130171382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

**Imperial Innovations S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 157.293.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 8 octobre 2013.

Référence de publication: 2013140615/10.

(130171750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

**Hôtel du Moulin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9650 Esch-sur-Sûre, 6, rue du Moulin.

R.C.S. Luxembourg B 98.574.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013140614/10.

(130171224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

**Kival Spain S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 161.847.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013140676/10.

(130171837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

**Lux-Home Immobilière S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 103, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 167.599.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 13 juin 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 12 juillet 2013.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013140684/13.

(130171546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

**Luxury Holding of Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 156.650.

Les statuts coordonnés de la prédite société au 17 septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 7 octobre 2013.

Maître Marc LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2013140686/13.

(130171594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

**LuxTravelHotels S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 159.247.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013140687/9.

(130171340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

**La Taverna S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6791 Grevenmacher, 20, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 171.714.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013140688/10.

(130171511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

**Mag International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 107.389.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013140713/9.

(130172009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

**VXI Europe, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 350.566,54.**

Siège social: L-1748 Luxembourg, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 174.818.

In the year two thousand and thirteen, on the sixteenth day of the month of August;

Before us M<sup>e</sup> Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

**THERE APPEARED:**

VXI Global Solutions, Inc., a company incorporated and existing under the laws of the State of California, United States, having its registered office/principal place of business at 220 W. 1<sup>st</sup> Street, 3<sup>rd</sup> Floor, Los Angeles, CA 90012, United States of America and registered with the Secretary of State of California under number 3525900,

here represented by Mr. François DEPPEZ, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxy-holder of the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of VXI Europe (the "Company"), a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), having its registered office at 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (R.C.S. Luxembourg) under number B 174818, incorporated pursuant to a deed of Me Francis KESSELER, notary residing in Esch/Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), on 27 December 2012 which was published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, number 696 on 31 March 2013. The articles of incorporation of the Company were amended the last time pursuant to a deed of Me Marc LOESCH, notary residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg), on 23 May 2013, which was published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* number 1908 on 7 August 2013.

The appearing party, representing the whole share capital of the Company, requires the notary to enact the following resolutions:

*First Resolution*

The sole shareholder resolves to decrease the nominal value of the existing twenty thousand (20,000) shares of the Company from their current nominal value of one US Dollar (USD 1.00) to a nominal value of one cent (USD 0.01) and to subsequently convert the twenty thousand (20,000) existing shares of a nominal value of one US Dollar (USD 1.00) into two million (2,000,000) shares of the Company with a nominal value of one cent (USD 0.01) each.

*Second Resolution*

The sole shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of three hundred thirty thousand five hundred sixty-six US dollars and fifty-four cents (USD 330,566.54), so as to raise it from its current amount of twenty thousand US dollars (USD 20,000.-) up to three hundred fifty thousand five hundred sixty-six US dollars and fifty-four cents (USD 350,566.54) through the issuance of thirty-three million fifty-six thousand six hundred and fifty-four (33,056,654) shares, having a nominal value of one cent (USD 0.01) each.

*Subscription and Payment*

The newly issued shares have been subscribed for by VXI Global Solutions, Inc, aforementioned, and have been paid up by a contribution in kind consisting of a claim VXI Global Solutions, Inc, holds against the Company having an aggregate value of three hundred thirty thousand five hundred sixty-six US dollars and fifty-four cents (USD 330,566.54). Such contribution shall be fully allocated to the share capital of the Company.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

*Third Resolution*

As a consequence of the above resolution, article 5.1 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

" **5.1.** The Company's share capital is set at three hundred fifty thousand five hundred sixty-six US dollars and fifty-four cents (USD 350,566.54) represented by thirty-five million fifty-six thousand six hundred fifty-four (35,056,654) shares with a par value of one cent (USD 0.01) each."

*Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand seven hundred and fifty Euros (EUR 1,750.-).

For the purposes of the registration the amount of the capital increase is evaluated at 248,834.- EUR.

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le seizième jour du mois d'août;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire résidant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### **A COMPARU:**

VXI Global Solutions, Inc., une société constituée et existant selon les lois de la Californie, États-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 220 W. 1<sup>st</sup> Street, 3<sup>rd</sup> Floor, Los Angeles, CA 90012, États-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secretary of State of California sous le numéro 3525900,

ici représentée par Monsieur François DEPREGZ, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante est l'associé unique de VXI Europe (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174818, constituée selon un acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire résidant à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 27 décembre 2012 qui a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 696 en date du 31 mars 2013. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en date du 23 mai 2013 selon un acte reçu par Maître Marc LOESCH, notaire résidant à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg), qui a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 1908 en date du 7 août 2013.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société, demande au notaire d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide de diminuer la valeur nominale des vingt mille (20.000) parts sociales de la Société de leur valeur actuelle d'un dollar américain (USD 1,00) à un centime de dollar américain (USD 0,01) et de convertir ensuite les vingt mille (20.000) parts sociales existantes d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,00) chacune en deux millions (2.000.000) de parts sociales de la Société d'une valeur nominale d'un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune.

#### *Deuxième résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois cent trente mille cinq cent soixante-six dollars américains et cinquante-quatre centimes (USD 330.566,54), afin de le porter de son montant actuel de vingt mille dollars américains (USD 20.000) à trois cent cinquante mille cinq cent soixante-six dollars américains et cinquante-quatre centimes (USD 350.566,54) par l'émission de trente-trois millions cinquante-six mille six cent cinquante-quatre (33.056.654) parts sociales, d'une valeur nominale d'un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune.

#### *Souscription et Paiement*

Les nouvelles parts sociales émises ont été souscrites par VXI Global Solutions, Inc, précitée, et ont été payées par un apport en nature consistant en une dette que VXI Global Solutions, Inc. détient envers la Société d'un montant total de trois cent trente mille cinq cent soixante-six dollars américains et cinquante-quatre centimes (USD 330.566,54). Cet apport sera entièrement alloué au capital social de la Société.

Les documents justifiant de l'existence et de la valeur de l'apport ont été présentés au notaire soussigné.

#### *Troisième résolution*

Suite à la résolution ci-dessus, l'article 5.1 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à trois cent cinquante mille cinq cent soixante-six dollars américains et cinquante-quatre centimes (USD 350.566,54) représenté par trente-cinq millions cinquante-six mille six cent cinquante-quatre (35.056.654) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune."

### Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société et qui sont mis à sa charge à raison des présentes sont estimés à mille sept cent cinquante euros (EUR 1.750,-).

Pour les besoins de l'enregistrement le montant de l'augmentation de capital est évalué à 248.834,- EUR.

### Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. DEPREZ, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 août 2013. LAC/2013/38509. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 16 septembre 2013.

Référence de publication: 2013138833/122.

(130169205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2013.

### TREUARBEIT Société Civile, Société Civile.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg E 2.849.

Im Jahre zwei tausend dreizehn, den siebzehnten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, Grossherzogtum Luxemburg.

Sind erschienen:

- 1.- Herr Thomas SCHIFFLER, réviseur d'entreprises agréé, beruflich wohnhaft in L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch; handelnd sowohl in seinem eigenen Namen als auch in seiner Eigenschaft als Bevollmächtigter von
  - 2.- Herr Jörg-Peter BUNDROCK, im Ruhestand, wohnhaft in L-5880 Hesperingen, 17B, Ceinture um Schlass; und
  - 3.- Herr Hanspeter KRÄMER, Wirtschaftsprüfer, wohnhaft in L-2526 Luxembourg, 30, rue Schrobilgen;
- hier vertreten auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift.

Welche Vollmacht, vom Vollmachtnehmer und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigebogen um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Die Komparenten sind einzige Gesellschafter der zivilrechtlichen Gesellschaft (société civile) TREUARBEIT Société Civile, mit Sitz in L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, H.G.R. Luxemburg Nummer E 2849.

Genannte Gesellschaft wurde gegründet gemäss privatschriftlicher Urkunde aufgenommen am 21. November 1985, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 380 vom 20. Dezember 1985, und deren Satzung wurde abgeändert durch:

- privatschriftliche Urkunde aufgenommen am 9. August 1999, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 649 vom 26. März 2010, und

- Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 12. Juli 2011, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 2222 vom 21. September 2011.

Welche Komparenten den amtierenden Notar ersuchten folgende in ausserordentlicher Generalversammlung gefassten Beschlüsse zu dokumentieren wie folgt:

#### Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die festgelegten Vertretungsvollmachten abzuändern und demzufolge Artikel Neun (9) der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 9.** Die Gesellschaft hat mindestens zwei Geschäftsführer. Sie kann durch zwei Geschäftsführer, durch einen Geschäftsführer und einen weiteren Bevollmächtigten oder durch zwei Bevollmächtigte verpflichtet werden. Die Geschäftsführer sind ermächtigt Bevollmächtigte zu ernennen mit der Massgabe, dass diese die Gesellschaft zusammen mit einem Geschäftsführer oder einem anderen Bevollmächtigten vertreten. Die Bekanntmachung der Befugnisse der Bevollmächtigten muss von einem Geschäftsführer unterschrieben werden."

#### Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung bestätigt hiermit dass,

Herr Didier MOUGET, réviseur d'entreprises agréé, beruflich wohnhaft 400, route d'Esch in L-1471 Luxembourg, und Herr Marc VANDEMEULEBROEKE, Jurist, beruflich wohnhaft 400, route d'Esch in L-1471 Luxembourg zu Bevollmächtigten gemäss Artikel 9 der Satzung ernannt wurden, und dass, Herr Günter SIMON, réviseur d'entreprises agréé, beruflich wohnhaft 400, route d' Esch in L-1471 Luxembourg, Bevollmächtigter gemäss Artikel 9 der Satzung bleibt.

Jeder der drei Bevollmächtigten kann die Gesellschaft zusammen mit einem Geschäftsführer oder einem anderen Bevollmächtigten vertreten.

Damit ist die Tagesordnung erschöpft und die Versammlung wird geschlossen.

#### Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr neun hundert Euro abgeschätzt.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Vollmachtnehmer, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat er zusammen mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Thomas SCHIFFLER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 septembre 2013. Relation GRE/2013/3802. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013138813/55.

(130168440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2013.

### **TCP Publishing Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 876.905,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 155.441.

In the year two thousand and thirteen, on the twelfth day of September.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### THERE APPEARED:

1. RTH Global Partners L.P., a limited partnership established and existing under the laws of Jersey, registered with the Registrar of Limited Partnerships under number CP63388, acting through its general partner Trilantic Capital Partners Associates IV (Parallel GP) L.P. acting in its turn through its general partner Trilantic Capital Partners Associates MGP IV L.L.C., c/o Trilantic Capital Partners 375, Park Avenue, 30<sup>th</sup> Floor, New York 10152, USA;

2. Trilantic Capital Partners Group VI L.P., a limited partnership established and existing under the laws of Delaware, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number LP 4379609, acting through its general partner Trilantic Capital Partners Associates IV (Parallel GP) L.P., its general partner, in its turn represented by its general partner Trilantic Capital Partners Associates MGP IV L.L.C. (Tax ID 26-4627355) with registered office at 615 South DuPont Highway, Dover DE 19901, c/o Trilantic Capital Partners 375, Park Avenue, 30<sup>th</sup> Floor, New York 10152, USA;

3. Trilantic Capital Partners IV Offshore AIV (A) L.P., a limited partnership established and existing under the laws of Delaware, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4517547, acting through its general partner Trilantic Capital Partners Associates IV (AIV GP) L.P., itself represented by its general partner Trilantic Capital Partners Associates MGP IV L.L.C., with registered office at 615 South DuPont Highway, Dover DE 19901, c/o Trilantic Capital Partners 375, Park Avenue, 30<sup>th</sup> Floor, New York 10152, USA;

4. Trilantic Capital Partners IV (Europe) L.P., a limited partnership established and existing under the laws of England and Wales, registered with the Companies House for England and Wales under number 11888, acting through its general partner Trilantic Capital Partners Associates IV (Europe) L.P. acting in its turn through its general partner Trilantic Capital Partners Management Limited, a company incorporated in Guernsey under company number 50118, with registered address located at Heritage Hall, Le Marchant Street, St Peter Port, Guernsey, GY1 4HY,

here represented by Mr. Laurent Forget, employee, with professional address at 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of four (4) proxies given under private seal on September 3, 2013.

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state that:

I. All the shareholders are present or represented and declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

II. The appearing persons are the shareholders of the private limited liability company established and existing in the Grand-Duchy of Luxembourg under the name "TCP Publishing Holdco S.à r.l." (hereinafter, the Company), with registered office at 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 155441, established pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, dated September 7, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2275 dated October 25, 2010, and whose articles of association have been last amended pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, prenamed, dated August 4, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2558, dated October 21, 2011.

III. The Company's share capital is set at eight hundred seventy-six thousand nine hundred five Euro (EUR 876.905,00) represented by one hundred seventy-five thousand three hundred eighty-one (175.381) class A shares, one hundred seventy-five thousand three hundred eighty-one (175.381) class B shares, one hundred seventy-five thousand three hundred eighty-one (175.381) class C shares, one hundred seventy-five thousand three hundred eighty-one (175.381) class D shares and one hundred seventy-five thousand three hundred eighty-one (175.381) class E shares, all with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

IV. The agenda of the meeting is the following:

1. Creation of one (1) new class of shares named the class F;
2. Conversion of part of the class A shares into class F shares as indicated below:

Shareholder	Number of class A shares before conversion	Number of class A shares to be converted into class F shares	Number of class A shares remaining after conversion
Trilantic Capital Partners IV (Europe) L.P. ....	123.930	79	123.851
Trilantic Capital Partners IV Offshore AIV (A) L.P. ....	48.819	31	48.788
Trilantic Capital Partners Group VI L.P. ....	813	1	812
RTH Global Partners L.P. ....	1.819	1	1.818
Total . . . . .	175.381	112	175.269

3. Amendment of article 5.1, article 5.5, article 5.8 and article 24.5 of the articles of association of the Company in order to give them the following content:

" 5.1. The issued share capital of the Company is set at eight hundred seventy six thousand nine hundred five Euros (EUR 876.905) divided into:

- 175.269 class A shares,
- 175.381 class B shares,
- 175.381 class C shares,
- 175.381 class D shares,
- 175.381 class E shares,
- 112 class F shares,

being together referred to as the "shares", each share with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) and with such rights and obligations set out in the present articles of association.

5.5. The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one or more entire classes of shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class (es). For the shares of classes from A to E, in the case of repurchases and cancellations of classes of shares such repurchases and cancellations of shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with class E). The Company may however repurchase the class F shares at any time within the limits set by the law of August 10th, 1915, as amended, and the present Articles of Incorporation.

5.8. The Total Cancellation Amount shall be determined by the board of managers and approved by the general meeting of the members on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the classes E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the general meeting of the members in the manner provided for an amendment of the articles of association provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount. For the shares of class F, the cancellation amount to be paid by the Company to the holders of class F shares, in case of a repurchase of their class F shares, shall be equal to the aggregate nominal value of the class F shares to be cancelled increased by any share premium allocated to such shares.

**24.5.** In the event of a dividend declaration, such allocation shall be made as follows:

24.5.1. to the holders of shares of class F, in an amount equal to 1,26% of the net profits realized by the Company during the relevant financial year. Such amount shall be distributed equally to all holders of shares of class F pro rata to their shareholding in such class of shares;

24.5.2. to the holders of shares from classes A to E, 0,25% of the nominal value of each share shall be distributed equally to the holders of shares of such classes pro rata to their shareholding in such classes, then

24.5.3. the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last class of shares in the reverse alphabetical order (i.e. first class E shares, then if no class E shares are in existence, class D shares and in such continuation until only class A shares are in existence).”

V. The shareholders, after deliberation, unanimously take the following resolutions:

*First resolution*

The shareholders resolve to create one (1) new class of shares named the class F.

*Second resolution*

The shareholders resolve to convert part of the class A shares into class F shares as indicated below:

Shareholder	Number of class A shares before conversion	Number of class A shares to be converted into class F shares	Number of class A shares remaining after conversion
Trilantic Capital Partners IV (Europe) L.P. . . . . .	123.930	79	123.851
Trilantic Capital Partners IV Offshore AIV (A) L.P. . . . . .	48.819	31	48.788
Trilantic Capital Partners Group VI L.P. . . . . .	813	1	812
RTH Global Partners L.P. . . . . .	1.819	1	1.818
Total . . . . .	175.381	112	175.269

*Third resolution*

The shareholders resolve to amend the article 5.1, the article 5.5, the articles 5.8 and the article 24.5. of the articles of association of the Company in order to give them the following content:

“ **5.1.** The issued share capital of the Company is set at eight hundred seventy six thousand nine hundred five Euros (EUR 876.905) divided into:

- 175.269 class A shares,
- 175.381 class B shares,
- 175.381 class C shares,
- 175.381 class D shares,
- 175.381 class E shares,
- 112 class F shares,

being together referred to as the "shares", each share with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) and with such rights and obligations set out in the present articles of association.

**5.5.** The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one or more entire classes of shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class (es). For the shares of classes from A to E, in the case of repurchases and cancellations of classes of shares such repurchases and cancellations of shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with class E). The Company may however repurchase the class F shares at any time within the limits set by the law of August 10<sup>th</sup>, 1915, as amended, and the present Articles of Incorporation.

**5.8.** The Total Cancellation Amount shall be determined by the board of managers and approved by the general meeting of the members on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the classes E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the general meeting of the members in the manner provided for an amendment of the articles of association provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount. For the shares of class F, the cancellation amount to be paid by the Company to the holders of class F shares, in case of a repurchase of their class F shares, shall be equal to the aggregate nominal value of the class F shares to be cancelled increased by any share premium allocated to such shares.

**24.5.** In the event of a dividend declaration, such allocation shall be made as follows:

24.5.1. to the holders of shares of class F, in an amount equal to 1,26% of the net profits realized by the Company during the relevant financial year. Such amount shall be distributed equally to all holders of shares of class F pro rata to their shareholding in such class of shares;

24.5.2. to the holders of shares from classes A to E. 0,25% of the nominal value of each share shall be distributed equally to the holders of shares of such classes pro rata to their shareholding in such classes, then

24.5.3. the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last class of shares in the reverse alphabetical order (i.e. first class E shares, then if no class E shares are in existence, class D shares and in such continuation until only class A shares are in existence).”There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

#### Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at one thousand euros (1.000.-EUR).

#### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing persons, who is known to the notary by his full name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L’an deux mille treize, le douze septembre.

Par-devant Nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### ONT COMPARU:

1. RTH Global Partners L.P., une société en commandite établie selon les lois de Jersey, enregistrée auprès du Registre des Sociétés en Commandites de Jersey sous le numéro CP63388, agissant par l’intermédiaire de son associé commandité Trilantic Capital Partners Associates IV (Parallel GP) L.P., agissant à son tour par l’intermédiaire de son associé commandité Trilantic Capital Partners Associates MGP IV L.L.C., c/o Trilantic Capital Partners 375, Park Avenue, 30<sup>ème</sup> étage,, New York 10152, Etats-Unis d’Amérique;

2. Trilantic Capital Partners Group VI L.P., une société en commandite établie selon les lois du Delaware, enregistrée auprès du Secrétaire d’Etat de l’Etat du Delaware sous le numéro LP 4379609, agissant par l’intermédiaire de son associé commandité, Trilantic Capital Partners Associates IV (Parallel GP) L.P., agissant à son tour par l’intermédiaire de son associé commandité Trilantic Capital Partners Associates MGP IV L.L.C. (Tax ID 26-4627355) ayant son siège social au 615 South DuPont Highway, Dover DE 19901, c/o Trilantic Capital Partners 375, Park Avenue, 30<sup>ème</sup> étage,, New York 10152, Etats-Unis d’Amérique;

3. Trilantic Capital Partners IV Offshore AIV (A) L.P., une société en commandite établie selon les lois du Delaware, enregistrée auprès du Secrétaire d’Etat de l’Etat du Delaware sous le numéro 4517547, agissant par l’intermédiaire de son associé commandité Trilantic Capital Partners Associates IV (AIV GP) L.P., agissant à son tour par l’intermédiaire de son associé commandité Trilantic Capital Partners Associates MGP IV L.L.C., ayant son siège social au 615 South DuPont Highway, Dover DE 19901, c/o Trilantic Capital Partners 375, Park Avenue, 30<sup>ème</sup> étage, New York 10152, Etats-Unis d’Amérique;

4. Trilantic Capital Partners IV (Europe) L.P., une société en commandite établie selon les lois de l’Angleterre et du Pays de Galles, enregistrée auprès du registre des sociétés de l’Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 11888, agissant par l’intermédiaire de son associé commandité Trilantic Capital Partners Associates IV (Europe) L.P., agissant à son tour par l’intermédiaire de son associé commandité Trilantic Capital Partners Management Limited, une société établie à Guernesey et enregistrée auprès du registre des sociétés de Guernesey sous le numéro 50118, ayant son siège social à Heritage Hall, Le Marchant Street, St Peter Port, Guernesey, GY1 4HY.

ici représentées par M. Laurent Forget, employé, avec adresse professionnelle au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de quatre (4) procurations données sous seing privé le 3 septembre 2013.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des personnes comparantes et le notaire instrumentaire, annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d’acter que:

I. Il a pu être fait abstraction des convocations d’usage, tous les associés étant présents ou représentés et se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir connaissance de l’ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

II. Les personnes comparantes sont les associés de la société à responsabilité limitée établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «TCP Publishing Holdco S. à r.l.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155441, constituée par acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2275 en date du 25 octobre 2010, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Gérard Lecuit, prénommé, en date du 4 août 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2558 du 21 octobre 2011.

III. Le capital social de la Société est fixé à huit cent soixante-seize mille neuf cent cinq Euros (EUR 876.905,00) représenté par cent soixante-quinze mille trois cent quatre-vingt-une (175.381) parts sociales de classe A, cent soixante-quinze mille trois cent quatre-vingt-une (175.381) parts sociales de classe B, cent soixante-quinze mille trois cent quatre-vingt-une (175.381) parts sociales de classe C, cent soixante-quinze mille trois cent quatre-vingt-une (175.381) parts sociales de classe D, cent soixante-quinze mille trois cent quatre-vingt-une (175.381) parts sociales de classe E, toutes d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Création d'une (1) nouvelle classe de parts sociales dénommée la classe F;
2. Conversion d'une partie des parts sociales de classe A en parts sociales de classe F comme indiqué ci-après:

Associé	Nombre de parts sociales de classe A avant conversion	Nombre de parts sociales de classe A devant être converties en parts sociales de classe F	Nombre de parts sociales de classe A restant après conversion
Trilantic Capital Partners IV (Europe) L.P. ....	123.930	79	123.851
Trilantic Capital Partners IV Offshore AIV (A) L.P. ....	48.819	31	48.788
Trilantic Capital Partners Group VI L.P. ....	813	1	812
RTH Global Partners L.P. ....	1.819	1	1.818
Total . . . . .	175.381	112	175.269

3. Modification de l'article 5.1, de l'article 5.5, de l'article 5.8 et de l'article 24.5.1 des statuts de la Société afin de leur donner le contenu suivant:

“ **5.1.** Le capital de la Société est fixé à huit cent soixante-seize mille neuf cent cinq Euros (EUR 876.905) divisé en:

- 175.269 parts sociales de classe A,
- 175.381 parts sociales de classe B,
- 175.381 parts sociales de classe C,
- 175.381 parts sociales de classe D,
- 175.381 parts sociales de classe E,
- 112 parts sociales de classe F,

étant ensemble désignées les «parts sociales», chaque part sociale d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) et avec les droits et obligations tels que mentionnés dans les présents statuts.

**5.5.** Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de parts sociales, y compris par l'annulation de l'entièreté d'une ou de plusieurs classes de parts sociales par le rachat et l'annulation de toutes les parts sociales émises dans cette(s) classe(s). Pour les parts sociales des classes A à E, dans le cas de rachats et d'annulations de classes de parts sociales, ces rachats et annulations de parts sociales devront être effectués dans le sens alphabétique inverse (en commençant par la classe E). La Société peut cependant racheter les parts sociales de classe F dans les limites prévues par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, et les Statuts.

**5.8.** Le Montant Total d'Annulation sera déterminé par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale des associés sur base des Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des classe E, D, C, B et A doit être le Montant Disponible de la classe concernée au moment de l'annulation de la classe concernée sauf décision contraire de l'assemblée générale des associés de la manière requise pour la modification des statuts, étant entendu toutefois que le Montant Total d'Annulation ne doit jamais être supérieur à ce Montant Disponible. Pour les parts sociales de classe F, le montant d'annulation dû par la Société aux détenteurs de parts sociales de classe F, en cas de rachat de leurs parts sociales de classe F, devra être égal à la valeur nominale totale des parts sociales de classe F à annuler, augmenté de toute prime d'émission allouée à ces parts sociales.

**24.5.** Dans le cas d'une déclaration de dividendes, l'allocation sera faite de la manière suivante:

24.5.1. aux détenteurs de parts sociales de classe F pour un montant égal à 1,26% des bénéfices nets réalisés par la Société durant l'exercice social en cause. Ce montant sera distribué de manière égale à tous les détenteurs de parts sociales de classe F au pro rata de leur participation dans cette classe de parts sociales;

24.5.2. aux détenteurs de parts sociales de classe A à E. Un montant égal à 0,25% de la valeur nominale de chaque part sociale devra être payé de manière égale à tous les détenteurs de parts sociales de ces classes au pro rata de leur participation dans ces classes, ensuite

24.5.3. le solde du montant total distribué sera alloué dans sa totalité aux détenteurs de la dernière classe de parts Sociales dans l'ordre alphabétique inverse (i.e. premières parts sociales de classe E, ensuite s'il n'existe aucune part sociale de classe E, les parts sociales de classe D et ainsi de suite jusqu'à l'existence de parts sociales de classe A uniquement).

V. Les associés, après avoir délibéré, prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés décident de créer une (1) nouvelle classe de parts sociales dénommée classe F.

*Deuxième résolution*

Les associés décident de convertir une partie des parts sociales de classe A en parts sociales de classe F comme indiqué ci-après:

Associé	Nombre de parts sociales de classe A avant conversion	Nombre de parts sociales de classe A devant être converties en parts sociales de classe F	Nombre de parts sociales de classe A restant après conversion
Trilantic Capital Partners IV (Europe) L.P. ....	123.930	79	123.851
Trilantic Capital Partners IV Offshore AIV (A) L.P. ....	48.819	31	48.788
Trilantic Capital Partners Group VI L.P. ....	813	1	812
RTH Global Partners L.P. ....	1.819	1	1.818
Total .....	175.381	112	175.269

*Troisième résolution*

Les associés décident de modifier l'article 5.1, l'article 5.5, l'article 5.8 et l'article 24.5. des Statuts de la Société de sorte à refléter les décisions qui seront prises sur les points à l'ordre du jour comme suit:

“ **5.1.** Le capital de la Société est fixé à huit cent soixante-seize mille neuf cent cinq Euros (EUR 876.905) divisé en:  
 175.269 parts sociales de classe A,  
 175.381 parts sociales de classe B,  
 175.381 parts sociales de classe C,  
 175.381 parts sociales de classe D,  
 175.381 parts sociales de classe E,  
 112 parts sociales de classe F,

étant ensemble désignées les «parts sociales», chaque part sociale d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) et avec les droits et obligations tels que mentionnés dans les présents statuts.”

**5.5.** Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de parts sociales, y compris par l'annulation de l'entière part d'une ou de plusieurs classes de parts sociales par le rachat et l'annulation de toutes les parts sociales en émission dans cette(ces) classe(s). Pour les parts sociales des classes de A à E, dans le cas de rachats et d'annulations de classes de parts sociales, ces rachats et annulations de parts sociales devront être effectués dans le sens alphabétique inverse (en commençant par la classe E). La Société peut cependant racheter les parts sociales de classe F dans les limites prévues par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, et les Statuts.

**5.8.** Le Montant Total d'Annulation sera déterminé par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale des associés sur base des Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des classe E, D, C, B et A doit être le Montant Disponible de la classe concernée au moment de l'annulation de la classe concernée sauf décision contraire de l'assemblée générale des associés de la manière requise pour la modification des statuts, étant entendu toutefois que le Montant Total d'Annulation ne doit jamais être supérieur à ce Montant Disponible. Pour les parts sociales de classe F, le montant d'annulation dû par la Société aux détenteurs de parts sociales de classe F, en cas de rachat de leurs parts sociales de classe F, devra être égal à la valeur nominale totale des parts sociales de classe F à annuler, augmenté de toute prime d'émission allouée à ces parts sociales.

**24.5.** Dans le cas d'une déclaration de dividendes, l'allocation sera faite de la manière suivante:

24.5.1. aux détenteurs de parts sociales de classe F pour un montant égal à 1,26% des bénéfices nets réalisés par la Société durant l'exercice social en cause. Ce montant sera distribué de manière égale à tous les détenteurs de parts sociales de classe F au pro rata de leur participation dans cette classe de parts sociales;

24.5.2. aux détenteurs de parts sociales de classe A à E. Un montant égal à 0,25% de la valeur nominale de chaque part sociale devra être payé de manière égale à tous les détenteurs de parts sociales de ces classes au pro rata de leur participation dans ces classes, ensuite

24.5.3. le solde du montant total distribué sera alloué dans sa totalité aux détenteurs de la dernière classe de parts Sociales dans l'ordre alphabétique inverse (i.e. premières parts sociales de classe E, ensuite s'il n'existe aucune part sociale de classe E, les parts sociales de classe D et ainsi de suite jusqu'à l'existence de parts sociales de classe A uniquement).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de mille euros (1.000.-EUR).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des personnes comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: L. Forget, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 septembre 2013. Relation: LAC/2013/42208. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

*Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2013.

Référence de publication: 2013138808/349.

(130168695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2013.

---

#### **Acorn Servicer Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 179.988.

In the year two thousand and thirteen, on the twelfth day of September.

Before us, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Acorn Servicer Holdings II S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L - 1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) under number B 179.988 and having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) (the Company). The Company has been incorporated on August 28, 2013 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association of the Company have not been amended since the date of its incorporation.

There appeared

Acorn Servicer Holdings I S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L - 1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) under number B 179.979 and having a share capital of forty-five thousand Euro (EUR 45,000.-) (the Sole Shareholder),

here represented by Mr Max MAYER, employee, with professional address in Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as described above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of thirty-two thousand five hundred Euro (EUR 32,500.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) per share, to forty-five thousand Euro (EUR 45,000.-), by way of the issue of thirty-two thousand five hundred (32,500) new shares of the Company having a par value of one Euro (EUR 1.-) per share, with such shares having the same rights and obligations as the existing shares.

2. Subscription to and payment of the increase of the share capital as described in item 1. above by contributions in kind.

3. Subsequent amendment to article 6 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 1. above.

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company (each an Authorized Representative), each individually, to proceed in the name and on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

5. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First Resolution:*

The Sole Shareholder resolves to increase and hereby increases the share capital of the Company by an amount of thirty-two thousand five hundred Euro (EUR 32,500.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) per share, to forty-five thousand Euro (EUR 45,000.-), by way of the issue of thirty-two thousand five hundred (32,500) new shares of the Company having a par value of one Euro (EUR 1.-) per share, with such shares having the same rights and obligations as the existing shares.

*Second Resolution:*

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the capital increase as follows:

*Subscription - Payment*

The Sole Shareholder hereby declares that it subscribes to thirty-two thousand five hundred (EUR 32,500) new shares of the Company and fully pays up such shares by contributions in kind consisting of:

a) a claim in an amount of twenty-nine thousand eighty-two Euro (EUR 29,082.-) (the Claim) that the Sole Shareholder has against the Company;

b) six hundred thirty-one thousand four hundred sixty-nine (631,469) shares (the Shares) that the Sole Shareholder holds in the share capital of CORPORACIÓN GESIF, S.L., a Spanish private limited liability company with registered address at Avenida Manoteras, 44, 1° C, Madrid (Spain), recorded at the Commercial Registry of Madrid under volume 24,447, sheet 100 and page number M-439782, and tax identification number B85147981 (the Subsidiary), such Shares having an aggregate fair market value in an amount of three thousand four hundred eighteen Euro (EUR 3,418.-) and representing zero point seventeen percent (0.17%) of the share capital of the Subsidiary.

The contribution in kind of the Claim and the Shares from the Sole Shareholder to the Company is to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

The valuation of the contribution in kind of the Claim and the Shares is evidenced by inter alia (i) the interim balance sheet of the Company as at September 12, 2013 (the Company Balance Sheet) signed for approval by the management of the Company, (ii) the interim balance sheet of the Subsidiary as at August 31, 2013 (the Subsidiary Balance Sheet and together with the Company Balance Sheet, the Balance Sheets) signed for approval by the management of the Subsidiary and (ii) a certificate issued on the date hereof by the management of the Sole Shareholder and acknowledged and approved by the management of the Company. It results from such certificate that, as of the date of such certificate:

I. As regards the Claim:

- the attached Company Balance Sheet as at September 12, 2013 shows a Claim in an amount of at least twenty-nine thousand eighty-two Euro (EUR 29,082.-) payable by the Company to the Sole Shareholder;

- the Sole Shareholder holds the Claim, is solely entitled to the Claim and possesses the power to dispose of the Claim;

- the Claim is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquide et exigible);

- based on generally accepted accounting principles, the Claim contributed to the Company is, as per the attached Company Balance Sheet, of at least twenty-nine thousand eighty-two Euro (EUR 29,082.-) and since the date of the

Company Balance Sheet, no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;

- the Claim contributed to the Company is freely transferable by the Sole Shareholder to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and
- all formalities to transfer the legal ownership of the Claim to the Company have been or will be accomplished by the Sole Shareholder immediately upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the contribution of the Claim by the Sole Shareholder to the Company and upon the contribution of the Claim by the Sole Shareholder to the Company, the Company will become the full owner of the Claim which will be extinguished by way of a confusion (extinction par confusion) for the purposes of article 1300 of the Luxembourg Civil Code.

II. As regards the Shares:

- the Sole Shareholder is the legal and beneficial owner of the Shares representing zero point seventeen percent (0.17%) of the share capital of the Subsidiary;
- the Shares are fully paid-up and the Sole Shareholder is solely entitled to the Shares and possesses the power to dispose of the Shares;
- based on generally accepted accounting principles, the fair market value of the Shares contributed to the Company is, as per the attached Subsidiary Balance Sheet, of at least three thousand four hundred eighteen Euro (EUR 3,418.-) and since the date of the Subsidiary Balance Sheet, no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;
- according to applicable law and the articles of association of the Subsidiary, all the applicable requirements have been fulfilled in order for the Shares being contributed to the Company to be freely transferable by the Sole Shareholder to the Company;
- none of the Shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on the Shares and none of the Shares are subject to any attachment;
- there exists no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the Shares be transferred to it or, if applicable, such rights have been waived by such person;
- all formalities required in Spain to transfer the legal and beneficial ownership of the Shares to the Company have been or will be accomplished by the Sole Shareholder immediately upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the contribution of the Shares by the Sole Shareholder to the Company.

Such certificates and a copy of the Balance Sheets, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the Sole Shareholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

*Third resolution:*

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the Articles in order to reflect the above changes which shall henceforth read as follows:

" **Art. 6 - Share Capital.** The subscribed share capital of the Company is set at forty-five thousand Euro (EUR 45,000.-), represented by forty-five thousand (45,000) Shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

The Company's subscribed share capital may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for the amendment to the Articles, as prescribed in article 11 below."

*Fourth Resolution:*

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any Authorized Representative, each individually, to proceed in the name and on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,200.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

This document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his/her surname, name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing party signed the present deed together with the undersigned notary.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le douze septembre.

Par-devant Nous, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Acorn Servicer Holdings II S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) sous le numéro B 179.988 et ayant un capital social de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) (la Société). La Société a été constituée le 28 août 2013 suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis la date de constitution de la Société.

#### A comparu

Acorn Servicer Holdings I S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) sous le numéro B 179.979 et ayant un capital social de quarante-cinq mille Euro (EUR 45.000,-) (l'Associé Unique),

représenté par Monsieur Max MAYER, employé, ayant son adresse professionnelle à Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte notarié pour être soumises ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit: I. que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de trente-deux mille cinq cents Euro (EUR 32.500,-) dans le but de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) par part sociale, à quarante-cinq mille Euro (EUR 45.000,-) par l'émission de trente-deux mille cinq cents (32.500) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) par part sociale, lesquelles auront les mêmes droits et obligations que ceux attachés aux parts sociales existantes.

2. Souscription à et libération de l'augmentation de capital social telle que décrite au point 1. ci-dessus par voie d'apports en nature.

3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation de capital social adoptée au point 1. ci-dessus.

4. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnée à tout gérant de la Société (chacun un Représentant Autorisé), chacun individuellement, pour procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

5. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution:*

L'Associé Unique décide d'augmenter et par la présente augmente le capital social de la Société d'un montant de trente-deux mille cinq cents Euro (EUR 32.500,-) dans le but de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) par part sociale, à quarante-cinq mille Euro (EUR 45.000,-) par l'émission de trente-deux mille cinq cents (32.500) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) par part sociale, lesquelles auront les mêmes droits et obligations que ceux attachés aux parts sociales existantes.

#### *Deuxième résolution:*

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante ainsi que la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

#### *Souscription - Libération*

L'Associé Unique déclare qu'il souscrit à trente-deux mille cinq cents (32.500) nouvelles parts sociales de la Société et de libérer entièrement lesdites parts sociales par des apports en nature consistant en:

a) une créance d'un montant de vingt-neuf mille quatre-vingt-deux Euro (EUR 29.082,-) (la Créance) que l'Associé Unique possède contre la Société;

b) six cent trente-et-un mille quatre cent soixante-neuf (631.469) parts (les Parts) que l'Associé Unique détient dans le capital social de CORPORACION GESIF, S.L., une société espagnole à responsabilité limitée, ayant son siège social au Avenida Manoteras, 44, 1 C, Madrid (Espagne), inscrite au Registre du Commerce de Madrid sous le volume 24.447, feuillet 100 et page M-439782 et ayant le numéro d'identification fiscale B85147981 (la Filiale), lesquelles Parts ayant une

valeur de marché d'un montant de trois mille quatre cent dix-huit Euro (EUR 3.418,-) et représentant zéro virgule dix-sept pourcent (0,17%) du capital social de la Filiale.

L'apport en nature de la Créance et des Parts par l'Associé Unique à la Société sera affectée au compte capital social nominal de la Société.

L'évaluation de l'apport en nature de la Créance et des Parts est documentée entre autres par (i) les comptes intermédiaires de la Société au 12 septembre 2013 (les Comptes Intérimaires de la Société) signés pour approbation par la gérance de la Société, (ii) les comptes intermédiaires de la Filiale au 31 août 2013 (les Comptes Intérimaires de la Filiale et avec les Comptes Intérimaires de la Société, les Comptes Intérimaires) signés pour approbation par la gérance de la Filiale et (iii) un certificat émis à la date des présentes par la gérance de l'Associé Unique et pris en considération et approuvé par la gérance de la Société. Il résulte de ce certificat que, à la date dudit certificat:

#### I. Concernant la Créance

- les Comptes Intérimaires de la Société ci-attachés en date du 12 septembre 2013 montrent une créance d'un montant d'au moins de vingt-neuf mille quatre-vingt-deux Euro (EUR 29.082,-) payable à l'Associé Unique par la Société;

- l'Associé Unique est le propriétaire de la Créance, est le seul ayant-droit de la Créance et possède le pouvoir de disposer de la Créance;

- la Créance est certaine et deviendra liquide et exigible à sa date d'échéance sans déduction aucune;

- fondé sur les principes comptables généralement acceptés, la Créance apportée à la Société conformément aux Comptes Intérimaires de la Société ci-joints est d'au moins de vingt-neuf mille quatre-vingt-deux Euro (EUR 29.082,-) et depuis la date des Comptes Intérimaires de la Société, aucun changement matériel ne s'est produit qui aurait pu déprécier la valeur de l'apport fait à la Société;

- la Créance apportée à la Société est librement cessible par l'Associé Unique à la Société et n'est sujette à aucune restriction ou grevée d'aucun nantissement ou gage ou toute autre sûreté qui pourrait limiter sa cession ou réduire sa valeur; et

- toutes les formalités afin de transférer la propriété légale de la Créance apportée à la Société ont été ou seront accomplies par l'Associé Unique et après réception d'une copie certifiée conforme de l'acte notarié documentant l'apport de la Créance par l'Actionnaire Unique à la Société et immédiatement après l'apport de la Créance à la Société, la Société deviendra le seul propriétaire de la Créance laquelle sera éteinte par voie de confusion conformément et pour les besoins de l'article 1300 du code civil Luxembourgeois.

#### II. Concernant les Parts

- l'Associé Unique est le propriétaire des Parts représentant zéro virgule dix-sept pourcent (0,17%) du capital social de la Filiale;

- les Parts sont intégralement libérées et l'Associé Unique est le seul ayant droit des Parts et a le pouvoir de disposer des Parts;

- fondé sur les principes comptables généralement acceptés, la valeur de marché des Parts apportées à la Société conformément aux Comptes Intérimaires de la Filiale ci-joints est d'au moins de trois mille quatre cent dix-huit Euro (EUR 3.418,-) et depuis les Comptes Intérimaires de la Filiale, aucun changement matériel ne s'est produit qui aurait pu déprécier la valeur de l'apport fait à la Société;

- conformément au droit applicable et aux statuts de la Filiale, toutes les conditions nécessaires ont été remplies afin que les Parts apportées à la Société soient librement cessibles par l'Associé Unique à la Société;

- aucune des Parts n'est grevée d'un nantissement ou d'un usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un nantissement ou un usufruit sur les Parts et aucune des Parts n'est sujette à une telle opération;

- il n'existe aucun droit de préemption, ni un autre droit en vertu duquel une personne est autorisée à demander que les Parts lui soient cédées, ou le cas échéant, cette personne a renoncé à ce droit; et

- toutes les formalités requises en Espagne afin de céder la propriété légale et économique des Parts à la Société ont été ou seront accomplies par l'Associé Unique dès réception d'une copie certifiée conforme de l'acte notarié documentant l'apport des Parts de l'Associé Unique à la Société.

Ledit certificat et une copie des Comptes Intérimaires, après avoir été signé ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis ensemble aux formalités d'enregistrement.

#### *Troisième résolution:*

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des Statuts afin de refléter les modifications ci-dessus de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6. Capital social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à quarante-cinq mille Euro (EUR 45.000,-), représenté par quarante-cinq mille (45.000) Parts Sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant de la manière requise en cas de modification des Statuts, dans les conditions prévues à l'article 11 ci-dessous"

*Quatrième Résolution:*

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout Représentant Autorisé, chacun individuellement, pour procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, sont estimés approximativement à la somme de 1.200,- EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante et en cas de divergence entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, même date qu'en tête des présentes à Junglinster.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénoms usuels, état civil et demeure, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 16 septembre 2013. Relation GRE/2013/3757. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 4 octobre 2013.

Référence de publication: 2013138915/267.

(130169804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2013.

**GBX Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. YooWWI Advisors Sàrl).**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 168.250.

L'an deux mille douze, le dix septembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité YooWWI Advisors S.à r.l., ayant son siège social à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, R.C.S. Luxembourg numéro B 168250, constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 05 mai 2011, publié au Mémorial C numéro 1291 du 24 mai 2012.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Max MAYER, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Henri DA CRUZ, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

- 1.- Renonciation aux formalités de convocation;
- 2.- Changement du nom de la Société par la dénomination «GBX INVESTMENT S.à r.l.»;
- 3.- Modification afférente de l'article 1 des statuts;
- 4.- Modification de l'objet social de la Société;
- 5.- Modification afférente de l'article 2 des statuts;
- 6.- Modification du régime actuel de signature par la création d'une catégorie A de gérants et d'une catégorie B de gérants;
- 7.- Modification afférente de l'article 12, alinéa 3, des statuts;
- 8.- Nomination de Messieurs Marcos NAVAJAS, Fábio NAVAJAS et Alberto COPPOLA BOVE en tant que gérants supplémentaires de la Société;
- 9.- Réorganisation des pouvoirs de signature;
- 10.- Divers.

B) Que les associés, présents ou représentés, ainsi que le nombre de parts sociales possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les associés présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des associés représentés, signées «ne varietur» par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les associés, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée constate que les associés ont renoncé aux formalités de convocation.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de changer le nom de la Société par la dénomination de «GBX INVESTMENT S.à r.l.».

*Troisième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 1<sup>er</sup> des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Nom.** Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de GBX INVESTMENT S.à r.l. (ci-après la Société).»

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la Société.

*Cinquième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. Objet social.** La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut, directement ou indirectement, investir dans des biens immobiliers et les développer, à travers le monde.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions, marques et brevets ou droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, l'administration, la gestion, le développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, marques, brevets ou droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, marques, brevets et droits de propriété intellectuelle, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties et/ou aux sociétés affiliées et/ou sociétés appartenant à son Groupe de sociétés, le Groupe étant défini comme le groupe de sociétés incluant les sociétés mères, ses filiales ainsi que les entités dans lesquelles les sociétés mères ou leurs filiales détiennent une participation.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité affiliée luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, y inclus des opérations immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.»

#### *Sixième résolution*

L'assemblée décide de modifier le régime actuel de signature des gérants de la société, laquelle sera désormais valablement engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

#### *Septième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 12, alinéa 3, des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 12. Gérance.** La Société est engagée, en toutes circonstances, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.»

#### *Huitième résolution*

L'assemblée décide de nommer en tant que gérants supplémentaires de la société:

- Monsieur Marcos NAVAJAS, dirigeant de sociétés, né à São Paulo (Brésil), le 02 août 1977, demeurant professionnellement à Joaquim Floriano Street, N° 466, Corporate Building, 10<sup>th</sup> Floor, Suite 1001, São Paulo (Brésil), au poste de gérant de la Société avec effet immédiat;

- Monsieur Fabio NAVAJAS, ingénieur civil, né à São Paulo (Brésil), le 28 mars 1949, demeurant professionnellement à Joaquim Floriano Street, N° 466, Corporate Building, 10<sup>th</sup> Floor, Suite 1001, São Paulo (Brésil), au poste de gérant de la Société avec effet immédiat;

- Monsieur Alberto COPPOLA BOVE, ingénieur civil, né à São Paulo (Brésil), le 07 juillet 1971, demeurant professionnellement à Joaquim Floriano Street, N° 466, Corporate Building, 10<sup>th</sup> Floor, Suite 1001, São Paulo (Brésil), au poste de gérant de la Société avec effet immédiat;

et de confirmer comme gérant pour une durée indéterminée:

- Madame Marie VAUTHIER, employée privée, née le 26 juin 1986 à Thionville (France), résidant professionnellement au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg

- Madame Claire-Hélène DUPONT, employée privée, née le 14 juillet 1983 à Vitry Sur Seine (France), résidant professionnellement au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg et

Monsieur Alexandre TASKIRAN, expert-comptable, né le 24 avril 1968 à Karaman (Turquie), résidant professionnellement au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg

#### *Neuvième résolution*

L'assemblée décide de réorganiser les pouvoirs de signature des gérants comme suit:

##### *Gérants de catégorie A:*

- Monsieur Marcos NAVAJAS, prénommé;
- Monsieur Fábio NAVAJAS, prénommé et
- Monsieur Alberto COPPOLA BOVE, prénommé.

##### *Gérants de catégorie B:*

- Madame Marie VAUTHIER,
- Madame Claire-Hélène DUPONT et
- Monsieur Alexandre TASKIRAN.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à neuf cent cinquante euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

#### *Constataion*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en français suivi d'une version anglaise, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

#### **Suit la version anglaise du texte qui précède:**

In the year two thousand and thirteen, on the tenth day of September.

Before the undersigned Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) YooWVI Advisors S.à r.l., having its registered office in L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, R.C.S. Luxembourg number B 168250, incorporated by deed of Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, on the 5<sup>th</sup> of May 2011, published in the Mémorial C number 1291 of the 24<sup>th</sup> of May 2012.

The meeting is presided by Mr. Max MAYER, private employee, residing professionally in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr. Henri DA CRUZ, private employee, residing professionally in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state the following:

A) That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

- 1.- Waiving of the formalities of the convocation;
- 2.- Change of the Company name into GBX INVESTMENT S.à r.l.;
- 3.- Amendment of article 1 of the articles of association of the Company;
- 4.- Amendment of the corporate object of the Company;
- 5.- Amendment of article 2 of the articles of association of the Company;
- 6.- Amendment of the current authorized signatures by creating a category of A managers and a category of B managers;
- 7.- Amendment of article 12 paragraph 3 of the articles of association of the Company;
- 8.- Appointment of Mr. Marcos NAVAJAS, Mr. Fabio NAVAJAS and Mr. Alberto COPPOLA BOVE, as additional managers of the Company;
- 9.- Reorganization of the powers of signature;
- 10.- Miscellaneous.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The meeting states that the shareholders have waived to the formalities of the convocation.

*Second resolution*

The meeting decides to change the Company name into GBX INVESTMENT S.à r.l..

*Third resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend article one of the company's articles of association as follows:

" **Art. 1. Name.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of GBX INVESTMENT S.à r.l. (the Company)."

*Fourth resolution*

The meeting decides to amend the corporate object of the Company.

*Fifth resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend article two of the company's articles of association as follows:

" **Art. 2. Corporate object.** The purpose of the Company is any operation related directly or indirectly to the holding of participations, in any form whatsoever in any companies, as well as the administration, management, control and development of such participations.

The Company may, directly or indirectly, invest in real estates and develop it, around the world.

The Company may also use its assets to create, to manage, to improve and to liquidate a portfolio consisting of any assets, financial instruments, bonds, debentures, stocks, notes, securities, trademarks, patents or intellectual property rights of any kind, to participate to the ownership, administration, management, development and control of any enterprises, to acquire, by effect of contribution, subscription, assignment or purchase option or in any other way, any assets, trademark or patents or other intellectual property rights, to monetize any such assets or rights by effect of sale, assignment, exchange or otherwise, to develop such enterprises, trademarks, patents or other intellectual property rights, to grant to companies into which the Company has an interest any assistance, loan, cash or guaranty and/or to affiliated companies and/or companies that are part to its Groups of companies, the Group being referred to herein as the group of companies including mother entities, its subsidiaries and any other entity into which the mother entities or their subsidiaries hold a participation.

The Company may also be part of such transaction, it is understood that the Company shall not be part of any transaction which may bring the Company to be engaged in any activity which may be considered as a regulated activity of a financial nature:

- receive loans in any form or to acquire any means to grant credits and to obtain any kind of instruments, notably, by issuing securities, bonds, notes and other debt or equity titles or by using derivatives or otherwise;
- give access to, lend, transmit funds or provide credit access to or with subscription guaranties to or acquire any debt instruments, with or without guaranty, emitted by an Luxembourg or foreign affiliated entity, which may be in the Company's interest;

The Company shall conduct any act that is necessary to safeguard its rights and shall conduct all operations generally without limitation, including real estate operations, which relate to or enable its purposes.

In general, it may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company shall not directly carry out any industrial activity or maintain a commercial establishment opened to the public."

#### *Sixth resolution*

The meeting decides to amend the current authorized signatures of the Company, which would be henceforth bound by the joint signature of an A manager and a B manager.

#### *Seventh resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend article 12, paragraph 3, of the company's articles of association as follows:

" **Art. 12. Management.** The Company will be bound in all circumstances by the joint signature of an A manager and a B manager."

#### *Eighth resolution*

The meeting decides to appoint as additional managers of the Company:

- Mr. Marcos NAVAJAS, Executive, born in S o Paulo City (Brazil) on the 2<sup>nd</sup> of August 1977, residing professionally at Joaquim Floriano Street, N° 466, Corporate Building, 10<sup>th</sup> Floor, Suite 1001, S o Paulo City (Brazil), as manager of the Company with immediate effect;
- Mr. Fábio NAVAJAS, Civil Engineer, born in S o Paulo City (Brazil), on the 28<sup>th</sup> of March 1949, residing professionally at Joaquim Floriano Street, N° 466, Corporate Building, 10<sup>th</sup> Floor, Suite 1001, S o Paulo City (Brazil), as manager of the Company with immediate effect;
- Mr. Alberto COPPOLA BOVE, Civil Engineer, born in S o Paulo City (Brazil), on the 07<sup>th</sup> of July 1971, residing professionally at Joaquim Floriano Street, N° 466, Corporate Building, 10<sup>th</sup> Floor, Suit 1001, S o Paulo City (Brazil), as manager of the Company with immediate effect; and to confirm as managers of the company:
  - Mrs Marie VAUTHIER, private employee, born in Thionville (France) on 26<sup>th</sup> of June 1986, residing professionally at 127, rue de Muhlenbach, L-2168 Luxembourg;
  - Mrs Claire-Hélène DUPONT, private employee, born in Vitry-sur-Seine (France) on 14<sup>th</sup> of July 1983, residing professionally at 127, rue de Muhlenbach, L-2168 Luxembourg and
  - Monsieur Alexandre TASKIRAN, chartered accountant, born in Karaman (Turkey) on 24<sup>th</sup> April 1968, residing professionally at 127, rue de Muhlenbach, L-2168 Luxembourg

#### *Ninth resolution*

The meeting decides to reorganize the powers of signature of the managers as follows.

*Managers of category A:*

- Mr. Marcos NAVAJAS, prenamed
- Mr. Fábio NAVAJAS, prenamed and
- Mr. Alberto COPPOLA BOVE, prenamed;

*Managers of category B:*

- Mrs Marie VAUTHIER, prenamed
- Mrs Claire-Hélène DUPONT, prenamed and
- Mr. Alexandre TASKIRAN, prenamed.

*Costs*

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at nine hundred fifty Euros.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in French, followed by an English version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the French and the English texts, the French version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Signé: Max MAYER, Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 septembre 2013. Relation GRE/2013/3740. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 2 octobre 2013.

Référence de publication: 2013138848/266.

(130168816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2013.

**Interinvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 29.622.

Im Jahre zwei tausend und dreizehn, den elften September.

vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg);

versammelten sich in außerordentlicher Generalversammlung der Vertreter des Aktionärs der Aktiengesellschaft "INTERINVEST S.A.", mit Sitz in L-1820 Luxembourg, 17, rue Antoine Jans, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B unter der Nummer 29.622.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäß einer notariellen Urkunde von Notar Marthe THYES-WALCH aus Luxemburg, vom 20. Dezember 1988, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 90 vom 7. April 1989 und deren Satzungen mehrmals geändert wurden, wobei die letzte Änderung durch den unterzeichnenden Notar am 22. März 2012, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1406 vom 6. Juni 2012, vorgenommen wurde

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Henri DA CRUZ, Angestellter, berufsansässig in Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Die Vorsitzende beruft zum Schriftführer und die Versammlung bestellt als Stimmzähler Herrn Max MAYER, Angestellter, berufsansässig in Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Die Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und des Aktionärs bei; welche Liste von dem Vertreter des Aktionärs sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Die vom alleinigen Aktionär ausgestellte Vollmacht wird, nachdem sie von den Mitgliedern der Versammlung "ne varietur" unterschrieben wurde, zusammen mit der Anwesenheitsliste, diesem Protokoll beigelegt, um mit demselben registriert zu werden.

III.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch einen Bevollmächtigten des alleinigen Aktionärs vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

IV.- Die Tagesordnung der Generalversammlung umfasst folgende Punkte:

137599

*Tagesordnung:*

1.- Verlegung des Gesellschaftssitzes nach L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves, mit Wirkung zum 16. September 2013.

2.- Anpassung von Absatz 1 von Artikel 2 der Satzung.

3.- Verschiedenes.

Alsdann wurden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

*Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst den Sitz der Gesellschaft mit Wirkung zum 16. September 2013 nach L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves, zu verlegen.

*Zweiter Beschluss*

Zwecks Anpassung der Satzung beschliesst die Versammlung Absatz 1 von Artikel 2 der Satzung mit Wirkung zum 16. September 2013 folgenden Wortlaut zu erteilen:

„ **Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Niederanven.“

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für abgeschlossen.

*Kosten*

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt 850,- EUR veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Mitglieder der Versammlung, dem amtierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtiges Protokoll mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Henri DA CRUZ, Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 septembre 2013. Relation GRE/2013/3753. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG.

Junglinster, den 3. Oktober 2013.

Référence de publication: 2013139123/55.

(130169409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2013.

---

**ISS Technologies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 174.393.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-third of September.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "ISS Technologies S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, having its registered office at 174, route de Longwy L-1940 Luxembourg L-1940 Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary, residing in Luxembourg, dated December 20, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 515 of March 1, 2013. The Articles of Association have not been amended since (the Company).

The meeting is presided by Mr Raymond THILL, maître en droit, residing professionally at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo,

The chairman appointed as secretary Mrs Corinne PETIT, private employee, residing professionally at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo,

The meeting elected as scrutineer Mrs Marilyn KRECKE, private employee, residing professionally at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo,

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. That the shareholder present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed "ne varietur" by the shareholder or its proxy, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxy will be registered with this deed.

II. That it appears from the attendance list, that all of the shares are represented. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate and decide on the aforesaid agenda of the meeting, of which the shareholder have been informed before the meeting.

III. That the agenda of the meeting is the following:

1. To change the corporate seat of the Company.
2. To amend Article 2 of the articles of association of the Company, and
3. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolution:

*First resolution*

The meeting decides to change the registered office of the Company from 204, route de Luxembourg L-7241 Bereldange to 174, route de Longwy L-1940 Luxembourg, with immediate effect.

*Second resolution*

The meeting resolves to amend article 2 of the articles of association of the Company, which shall read henceforth as follows:

" **Art. 2.** The registered office is established in the city of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the Luxembourg city by collective decision of the members.

Nothing else being on the agenda, the chairman closes the meeting.

*Expenses*

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at 1.200.- Euro.

Whereof, the present notarial deed, was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a German version; at the request of the same appearing parties, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the German texts, the English version shall prevail.

The document having been read to the appearing parties, said parties signed together with us, the notary, the present original deed.

**Folgt die deutsche Übersetzung des vorhergehenden Textes**

Im Jahre zweitausenddreizehn, am dreiundzwanzigsten September.

Vor dem unterschriebenen Notar Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft "ISS Technologies S.à r.l.", mit Sitz in L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den unterzeichnenden Notar, am 20. Dezember 2013, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 515 vom 1. März 2013, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Statuten wurden seither noch nicht abgeändert.

Die Versammlung wird unter dem Vorsitz von Herrn Raymond THILL, maître en droit, mit Berufsanschrift in L-1750 Luxemburg, 74, avenue Victor Hugo eröffnet.

Der Vorsitzende beruft zur Sekretärin Frau Corinne PETIT, Privatbeamtin, mit Berufsanschrift in L-1750 Luxemburg, 74, avenue Victor Hugo.

Die Versammlung wählt zur Stimmzählerin Frau Marilyn KRECKE, Privatbeamtin, mit Berufsanschrift in L-1750 Luxemburg, 74, avenue Victor Hugo.

Der Vorsitzende stellt unter Zustimmung der Versammlung folgendes fest:

I. Der einzige Aktionär sowie deren bevollmächtigte Vertreter sind unter Angabe des Namens, Vornamens, des Datums der Vollmachten sowie der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste mit ihrer Unterschrift eingetragen.

Die Anwesenheitsliste wird durch den Vorsitzenden abgeschlossen und durch den Verwaltungsvorstand gezeichnet. Sie wird gegenwärtigem Protokoll nebst den darin erwähnten Vollmachten, welche durch die Erschienenen "ne varietuf paraphiert wurden, beigefügt bleiben, um mit demselben einregistriert zu werden.

II. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist, und dass somit die Versammlung befugt ist über nachstehende Tagesordnung, welche den Aktionären bekannt ist, zu beschließen.

III. Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

1. Verlegung des Gesellschaftssitzes.
2. Entsprechende Abänderung von Artikel 2 der Satzung;
3. Verschiedenes.

Alsdann wird nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

137601

*Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt die Verlegung des Gesellschaftssitzes von 204, route de Luxembourg L-7241 Bereldange, nach 174, route de Longwy L-1940 Luxembourg, mit sofortiger Wirkung.

*Zweiter Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt dass Artikel 2 der Satzung folgenden Wortlaut haben wird:

" **Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Luxemburg. Der Firmensitz kann durch Beschluss der Gesellschafter an jeden anderen Ort der Gemeinde Luxemburg verlegt werden."

*Abschätzung der Kosten*

Der Betrag der Kosten für die die Gesellschaft aufgrund dieser Satzungsänderung aufzukommen hat, beläuft sich auf ungefähr eintausendzweihundert Euro (1.200.- EUR).

WORÜBER URKUNDE, Geschehen und aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, welcher englisch versteht und spricht, bestätigt hiermit dass auf Wunsch der Kompartmenten vorliegende Urkunde in Englisch gehalten ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung, und dass im Falle von Unterschieden zwischen der englischen und der deutschen Fassung die englische Fassung maßgebend ist.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Kompartmenten haben dieselben mit dem Notar vorliegende Urkunde unterschrieben.

Signé: R. THILL, C. PETIT, M. KRECKE et M. SCHAEFFER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 septembre 2013. LAC/2013/43958. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2013.

Référence de publication: 2013139134/101.

(130169793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2013.

**PlanetVision s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8537 Hostert, 13, rue de la Montagne.

R.C.S. Luxembourg B 125.278.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le vingt-six septembre.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck.

Ont comparu

1) Monsieur Henri BOULMONT, opticien-optométriste, né à Luxembourg le 26 décembre 1960 (matricule 1960 1226 114), demeurant à L-7730 Colmar-Berg, 14, rue de la Poste;

2) Monsieur David HUBERT, opticien-optométriste, né à Messancy (Belgique) le 7 août 1977 (matricule 1977 0807 312), demeurant à B-6700 Waltzing, 13, rue du Ruisseau;

3) Monsieur Tom FOOG, maître-opticien, né à Luxembourg le 16 août 1975 (matricule 1975 0816 013), demeurant à L-8537 Hostert, 13, rue de la Montagne.

Lesquels comparants, agissant en qualité d'associés, représentant l'intégralité du capital social, ont déclaré et ont requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. la société à responsabilité limitée PlanetVision s.à r.l. (matricule 2007 2410 166), avec siège social à L-8537 Hostert, 13, rue de la Montagne, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 125.278, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 6 mars 2007, publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 962 du 24 mai 2007.

II. le capital social est fixé à la somme de douze mille six cents euros (12.600,00 €) divisé en cent vingt-six (126) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,00 €) chacune, entièrement souscrit et libéré.

Les associés représentant l'intégralité du capital social déclarent:

III. avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

IV. que ladite société a cessé toute activité commerciale.

V. Siégeant en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la société, les parties comparantes prononcent la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

VI. Elles se désignent comme liquidateurs de la société, et en cette qualité, requièrent le notaire d'acter que tout le passif de la société est réglé tandis que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment provisionné et qu'enfin, par rapport à un éventuel passif de la société actuellement inconnu et donc non encore payé, elles assument irrévocablement l'obligation de le payer de sorte que tout le passif de la société est réglé.

VII. L'actif restant éventuel sera attribué aux associés.

VIII. La liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée et l'annulation du registre des actions et des actions est prononcée.

IX. En conséquence de cette dissolution, décharge pleine et entière est accordée par les associés au gérant de la Société pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

X. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans à l'adresse privée des associés.

#### Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à sept cents euros (700,00 €).

Les associés déclarent que les fonds de la société ne proviennent pas des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

DONT ACTE, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Henri BOULMONT, David HUBERT, Tom FOOG, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 27 septembre 2013. Relation: DIE/2013/11790. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

*Le Receveur pd. (signé): Recken.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 4 octobre 2013.

Référence de publication: 2013139244/55.

(130169914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2013.

### **Ö12 Distribution, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9662 Kaundorf, 2, Enneschduerf.

R.C.S. Luxembourg B 180.535.

#### — STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt septembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Vincent DARDENNE, indépendant en informatique, né le 13 janvier 1968 à Momignies, Belgique, demeurant à B-6700 Arlon, Rue de Diekirch 64.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il va constituer:

#### **Titre I<sup>er</sup> . Dénomination - Siège social - Objet - Durée - Capital social**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les dispositions légales en vigueur et notamment celles de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet la production et la vente de fruits et légumes, de produits de macérations, de vins de fruits et produits dérivés et de boissons alcoolisées.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

**Art. 3.** La société prend la dénomination de Ö12 Distribution, S.à r.l.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Kaundorf. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de 15.000,- Euros (quinze mille euros) représenté par 150 (cent cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de 100,- Euros (cent euros) chacune.

## **Titre II. Administration - Assemblée Générale**

**Art. 7.** La société est administrée et gérée par un gérant nommé et révoqué par l'associé unique ou, selon le cas, les associés, lequel fixe la durée de son mandat.

Le gérant peut à tout moment être révoqué par l'associé.

A défaut de disposition contraire, le gérant a vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

**Art. 8.** L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine visé à l'alinéa 1<sup>er</sup> sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

**Art. 9.** Le gérant ne contracte, en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société.

## **Titre III. Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 10.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 11.** Chaque année, à la clôture de l'exercice, les comptes de la société sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

**Art. 12.** L'associé ou les associés peut/peuvent prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 13.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugées nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition des associés.

## **Titre IV. Dissolution - Liquidation**

**Art. 14.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

**Art. 15.** Les créanciers personnels, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 16.** En cas de dissolution de la société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

## **Disposition Générale**

**Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur régissant les sociétés à responsabilité limitée.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.

### *Souscription et Libération*

Toutes les cent cinquante (150) parts ont été souscrites par Monsieur Vincent DARDENNE, préqualifié.

Elles ont été entièrement libérées par apport en nature d'un stock de vins, évalué par un certificat de la comptable de la société Madame Déborah Lepage, demeurant à 56, rue Gabriel Sellière, B-6463 Lompref, à la somme de EUR 15.070,14.

Du montant total un montant de EUR 15.000,- est attribué au capital social et un montant de EUR 70,14 à une réserve libre.

Ce certificat restera, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

### *Avertissement*

Le notaire instrumentaire a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

137604

Frais

L'associé unique a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille trois cents euros (1.300,-) euros.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital et se considérant comme dûment convoqué, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi à L-9662 Kaundorf, 2, Enneschduerf.

2. Est désigné gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Vincent DARDENNE, indépendant en informatique, né le 13 janvier 1968 Momignies, Belgique, demeurant à B-6700 Arlon, Rue de Diekirch 64.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. Dardenne et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 septembre 2013. Relation: LAC/2013/43944. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 4 octobre 2013.

Référence de publication: 2013139404/99.

(130169738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2013.

**Kallima S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 154.810.

L'an deux mille treize, le vingt-six septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée Générale») de la société anonyme «KALLIMA S.A.» (ci-après la «Société»), ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 154.810, constituée suivant acte notarié du 30 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après le «Mémorial») numéro 2028 du 29 septembre 2010. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 9 octobre 2012 publié au Mémorial numéro 2978 du 7 décembre 2012.

L'assemblée est déclarée ouverte et est présidée par Monsieur Damien MATTUCCI, juriste, avec adresse professionnelle à Strassen.

Le Président désigne comme secrétaire, Madame Amélie BURUS, juriste, avec adresse professionnelle à Strassen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marie-Line SCHUL, juriste, avec adresse professionnelle à Strassen.

Le bureau de l'Assemblée Générale ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter que:

A) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

B) Tel qu'il résulte de la liste de présence, la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

C) La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Augmentation du capital de la Société à concurrence de quatre-vingt-quatre mille euros (EUR 84.000,-) afin de le porter de son montant actuel de trente-sept mille euros (EUR 37.000,-) à cent vingt et un mille euros (EUR 121.000,-)

par l'émission de huit cent quarante (840) nouvelles actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, disposant des mêmes droits et obligations que les actions existantes (les «Actions Nouvelles»);

2. Souscription à toutes les Actions Nouvelles;
3. Libération intégrale des Actions Nouvelles par apport en numéraire;
4. Modification de l'article 3, premier alinéa, des statuts de la Société afin de lui donner le contenu suivant:

« **Art. 3. (premier alinéa).** «Le capital social est fixé à cent vingt et un mille euros (121.000,- EUR), divisé en mille deux cent dix (1.210) actions, d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune.».

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quatre-vingt-quatre mille euros (EUR 84.000,-) afin de le porter de son montant actuel de trente-sept mille euros (EUR 37.000,-) à cent vingt et un mille euros (EUR 121.000,-) par l'émission de huit cent quarante (840) nouvelles actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, disposant des mêmes droits et obligations que les actions existantes (les «Actions Nouvelles».

*Souscription - Libération*

L'assemblée générale décide d'approuver la souscription des huit cent quarante (840) Actions Nouvelles par l'actionnaire unique, la société SHON INVEST, société anonyme ayant son siège social au 163, rue du Kiem à L-8030 Strassen, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 132.467, ici représentée par Madame Marie-Line SCHUL, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 23 septembre 2013.

Les huit cent quarante (840) Actions Nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées en numéraire pour un montant total de quatre-vingt-quatre mille euros (EUR 84.000,-) qui se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'article trois (3), premier alinéa des statuts de la Société est modifié, lequel alinéa aura désormais la teneur suivante:

**Art. 3. (premier alinéa).** «Le capital social est fixé à cent vingt et un mille euros (121.000,-EUR), divisé en mille deux cent dix (1.210) actions, d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à mille euros..

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Strassen, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. MATTUCCI, A. BURUS, M.L. SCHUL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 30 septembre 2013. Relation: EAC/2013/12539.

Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013139152/68.

(130169570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2013.

**LatCap PIV SPV II (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 210.600,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 88.822.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the fourth day of September, before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

LatCap PIV SPV II-A, LLC, a company constituted and existing under the laws of Delaware, with its registered office at 2711, Centerville Road, USA - 19808 Wilmington, Delaware (the "Sole Shareholder"),

duly represented by Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, professionally residing in Esch/Alzette, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

Said proxy, after having been initialled and signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party through its proxyholder has requested the notary to state that:

- the Sole Shareholder holds all the shares in LatCap PIV SPV II (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) duly incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, Avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 88822, incorporated pursuant to a notarial deed dated August 7<sup>th</sup>, 2002, published in the official gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1513 of October 19<sup>th</sup>, 2002 (the "Company");

- the Company's by-laws have been lastly amended pursuant to a notarial deed dated August 8<sup>th</sup>, 2002, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 1513 of October 19<sup>th</sup>, 2002;

- the Company's capital is set at two hundred and ten thousand six hundred Euro (EUR 210,600) represented by eight thousand four hundred and twenty-four (8,424) corporate units with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each;

- the Sole Shareholder hereby resolves to proceed with the dissolution of the Company with effect as from today;

- the Sole Shareholder assumes the role of liquidator of the Company;

- the Sole Shareholder as liquidator of the Company declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities towards the third parties of the Company have been settled, that the Sole Shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;

- the Sole Shareholder declares being the sole creditor of the Company and having no claims with regards to the debts booked in the Company's liquidation accounts as at September 2, 2013, and declares being fully in agreement with the Company's liquidation;

- the Sole Shareholder waives the requirement to appoint an auditor to the liquidation (commissaire à la liquidation) and to hear a report of an auditor to the liquidation;

- consequently the Company be and hereby is liquidated and the liquidation is closed;

- the Sole Shareholder has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;

- the Sole Shareholder grants full discharge to the managers of the Company for their mandates from the date of their respective appointments up to the date of the present meeting; and

- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date the date of the present meeting at the registered office of the Company.

Whereof, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le quatre septembre,

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

LatCap PIV SPV II-A, LLC, une société constituée sous le droit de l'état du Delaware, ayant son siège social à 2711, Centerville Road, USA - 19808 Wilmington, Delaware («l'Associé Unique»)

ici dûment représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- l'Associé Unique détient toutes les parts sociales de LatCap PIV SPV II (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, Avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 88822, constituée suivant acte notarié du 7 août 2002, publié au Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1513 du 19 octobre 2002 (la «Société»);

- la statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte notarié du 8 août 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1513 du 19 octobre 2002;

- le capital social de la Société est fixé à deux cent dix mille six cents Euro (210.600 EUR) représenté par huit-mille quatre cent vingt-quatre (8.424) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (25 EUR) chacune;
- par la présente l'Associé Unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;
- l'Associé Unique assume le rôle de liquidateur de la Société;
- l'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif et les dettes envers les tiers connus de la Société ont été payés, qu'il est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;
- l'Associé Unique déclare être le seul créancier de la Société et ne pas avoir de réclamations au regard du passif et des dettes enregistrés dans les comptes de liquidation de la Société au 2 septembre 2013, et déclare accepter la dissolution de la Société;
- l'Associé Unique renonce à la formalité de la nomination d'un commissaire à la liquidation et à la préparation d'un rapport du commissaire à la liquidation;
- partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;
- la comparante a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de celle-ci;
- la comparante donne décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour leur mandat à compter de la date de leur nomination respectives jusqu'à la date de la présente assemblée; et
- les documents et pièces relatifs à la Société dissoute seront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée au siège de la Société.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 septembre 2013. Relation: EAC/2013/11644.

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013139164/100.

(130170134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2013.

### **LatCap II SPV II (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 754.100,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 88.823.

#### DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the fourth day of September,  
before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

LatCap II SPV II-A LLC, a company constituted and existing under the laws of Delaware, with its registered office at 2711, Centerville Road, USA - 19808 Wilmington, Delaware (the "Sole Shareholder"),

duly represented by Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, professionally residing in Esch/Alzette, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

Said proxy, after having been initialled and signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party through its proxyholder has requested the notary to state that:

- the Sole Shareholder holds all the shares in LatCap II SPV II (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) duly incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, Avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 88823, incorporated pursuant to a notarial deed dated August 7<sup>th</sup>, 2002, published in the official gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1508 of October 18<sup>th</sup>, 2002 (the "Company");

- the Company's by-laws have been lastly amended pursuant to a notarial deed dated August 8<sup>th</sup>, 2002, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 1508 of October 18<sup>th</sup>, 2002;
- the Company's capital is set at seven hundred and fifty-four thousand one hundred Euro (EUR 754,100) represented by thirty thousand one hundred and sixty-four (30,164) corporate units with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each;
- the Sole Shareholder hereby resolves to proceed with the dissolution of the Company with effect as from today;
- the Sole Shareholder assumes the role of liquidator of the Company;
- the Sole Shareholder as liquidator of the Company declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities towards the third parties of the Company have been settled, that the Sole Shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;
- the Sole Shareholder declares being the sole creditor of the Company and having no claims with regards to the debts booked in the Company's liquidation accounts as at September 2, 2013, and declares being fully in agreement with the Company's liquidation;
- the Sole Shareholder waives the requirement to appoint an auditor to the liquidation (commissaire à la liquidation) and to hear a report of an auditor to the liquidation;
- consequently the Company be and hereby is liquidated and the liquidation is closed;
- the Sole Shareholder has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;
- the Sole Shareholder grants full discharge to the managers of the Company for their mandates from the date of their respective appointments up to the date of the present meeting; and
- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date the date of the present meeting at the registered office of the Company.

Whereof, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le quatre septembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

LatCap II SPV II-A LLC, une société constituée sous le droit de l'état du Delaware, ayant son siège social à 2711, Centerville Road, USA - 19808 Wilmington, Delaware («l'Associé Unique»)

ici dûment représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- l'Associé Unique détient toutes les parts sociales de LatCap II SPV II (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, Avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 88823, constituée suivant acte notarié du 7 août 2002, publié au Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1508 du 18 octobre 2002 (la «Société»);

- la statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte notarié du 8 août 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1508 du 18 octobre 2002;

- le capital social de la Société est fixé à sept cent cinquante-quatre mille cent Euro (754.100 EUR) représenté par trente-mille cent soixante-quatre (30.164) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (25 EUR) chacune;

- par la présente l'Associé Unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- l'Associé Unique assume le rôle de liquidateur de la Société;

- l'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif et les dettes envers les tiers connus de la Société ont été payés, qu'il est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;

- l'Associé Unique déclare être le seul créancier de la Société et ne pas avoir de réclamations au regard du passif et des dettes enregistrés dans les comptes de liquidation de la Société au 2 septembre 2013, et déclare accepter la dissolution de la Société;

- l'Associé Unique renonce à la formalité de la nomination d'un commissaire à la liquidation et à la préparation d'un rapport du commissaire à la liquidation;

- partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- la comparante a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de celle-ci;

- la comparante donne décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour leur mandat à compter de la date de leur nomination respectives jusqu'à la date de la présente assemblée; et

- les documents et pièces relatifs à la Société dissoute seront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée au siège de la Société.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 septembre 2013. Relation: EAC/2013/11635.

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013139162/101.

(130170131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2013.

**Nexyard S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Nextstep Investment S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 176.638.

In the year two thousand and thirteen, the sixteenth day of September.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared.

Mr Guillaume Poitrinal d'Hauterives, born in Paris, on 22 December 1967, professionally residing at 63, rue de Varenne, F-75007 Paris,

being the sole shareholder of Nextstep Investment S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of one hundred and twenty-five thousand Euro (EUR 125,000.-), and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 176638 (the Company).

The Company has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on April 12, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1358 of June 8, 2013, the articles of association of which have not been amended since.

The Sole Shareholder is represented by Mrs. Véronique Marty, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company; and

II. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from Nextstep Investment S. à r.l. into NEXYARD S.à r.l.

### Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend Article 1 of the Articles of Association so as to henceforth read as follows:

" **Art. 1. Name - Legal Form.** There exists a private limited company (société à responsabilité - limitée) under the name NEXYARD S.à.r.l. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association."

### Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend Article 2 of the Articles of Association so as to henceforth read as follows:

" **Art. 2. Purpose.**

2.1 The purpose of the Company is to hold participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may carry out any commercial, advisory or financial activities which it may deem useful in the accomplishment of its purposes".

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le seizième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Guillaume Poitral d'Hauterives, né à Paris, le 22 décembre 1967, demeurant professionnellement au 63, rue de Varenne, F-75007 Paris,

étant l'associé unique de Nextstep Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon le droit du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, disposant d'un capital social de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-) immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176638 (la Société).

La Société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 12 avril 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1358 du 8 juin 2013, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'Associé Unique est représenté par Madame Véronique Marty de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient la totalité des parts sociales dans le capital social de la Société; et

II. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

### Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination de la Société de Nextstep Investment S. à r.l. en NEXYARD S. à r.l.

### Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'Article 1 des Statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Nom - Forme.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «NEXYARD S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.»

## Troisième résolution

L'associé unique décide de modifier l'Article 2 des Statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 2. Objet.**

2.1 L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 La Société peut effectuer toute activité commerciale, de conseil ou financière qu'elle estimera utile à la réalisation de son objet.»

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de la même partie, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec nous, le notaire, l'original du présent acte.

Signé: G. POITRINAL D'HAUTERIVES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 septembre 2013. Relation: LAC/2013/42904. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 3 octobre 2013.

Référence de publication: 2013139214/107.

(130169701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2013.

**WMT Brasilia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 179.581.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-seventh day of September

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of WMT Brasilia S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 2,456,147,410, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (Trade and Companies Register) under number B 179.581 (the "Company").

There appeared

the sole shareholder of the Company, Wal-Mart Canada Corp., a corporation incorporated and existing under the laws of the Province of Nova Scotia, Canada, having its registered office at 1300-1969 Upper Water Street, Purdy's Wharf, Tower II, P.O. Box 730 Halifax, Nova Scotia B3J 2V1 and registered with the Province of Nova Scotia under number 3053088,

here represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialed ne varietur, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Wal-Mart Canada Corp. through its proxy holder requests the notary to enact that:

- the 245,614,741 shares representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Wal-Mart Canada Corp of the Company has been duly informed; and

- the agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Increase of the share capital of the Company by way of the issuance of new shares of the Company with a global share premium attached thereto;

2. Intervention, subscription and payment of the new shares by way of a contribution in cash by Azure Holdings S.à r.l.;

3. Subsequent amendment to article 6 of the articles of association of the Company; and

4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by Wal-Mart Canada Corp., the following resolutions have been taken:

*First resolution*

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 180,052,320 (one hundred eighty million fifty-two thousand three hundred and twenty US Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 2,456,147,410 (two billion four hundred and fifty-six million one hundred and forty-seven thousand four hundred and ten US Dollars) to an amount of USD 2,636,199,730 (two billion six hundred thirty-six million one hundred ninety-nine thousand seven hundred and thirty US Dollars) by the issuance of 18,005,232 (eighteen million five thousand two hundred and thirty-two) new shares with a nominal value of USD 10 (ten US Dollar) with a global share premium of an amount of USD 19,947,680 (nineteen million nine hundred forty-seven thousand six hundred and eighty US Dollars) attached thereto to be fully allocated to a freely distributable item of the balance sheet of the Company as share premium (the "New Shares").

*Second resolution*

It is resolved to accept that the New Shares be subscribed by Azure Holdings S.à r.l. (as further described below) by way of a contribution in cash of an amount of USD 200,000,000 (two hundred million US Dollars) (the "Contribution").

*Subscription - Payment*

There appeared,

Azure Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée, (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 135,000, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (Trade and Companies Register) under number B 164.054,

here represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney,

the said power of attorney, initialed ne varietur shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Azure Holdings S.à r.l., through its proxy holder declared to fully subscribe to the New Shares and to pay the share premium attached thereto of an amount USD 19,947,680 (nineteen million nine hundred forty-seven thousand six hundred and eighty US Dollars) to be allocated to a freely distributable item of the balance sheet as share premium; the whole being fully paid-up by way of the Contribution.

*Evidence of the contribution's existence*

Proof of the Contribution's existence has been given to the undersigned notary by producing a blocked funds certificate.

*Third resolution*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions it is resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company to read as follows:

" **Art. 6. Capital.** The Company's share capital is set at USD 2,636,199,730 (two billion six hundred thirty-six million one hundred ninety-nine thousand seven hundred and thirty US Dollars) represented by 263,619,973 (two hundred sixty-three million six hundred nineteen thousand nine hundred seven-three) shares with a nominal value of ten US dollars (10 USD).

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

*Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about EUR 6,800.-.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons through their attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-septième jour de septembre,

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de WMT Brasilia S.à r.l., une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant valablement selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 2.456.147.410 USD ayant son siège social au 46 A, avenue J.F Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179.581 (la «Société»).

A comparu,

Wal-Mart Canada Corp., une société dûment constituée et existant valablement selon les lois de la province de la Nouvelle-Ecosse, Canada, ayant son siège social au 1300-1969 Upper Water Street, Purdy's Wharf, Tower II, P.O. Box 730 Halifax, Nouvelle-Ecosse B3J 2V1, et immatriculée auprès de la province de Nouvelle-Ecosse sous le numéro 3053088, ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, résidant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec ce dernier.

Wal-Mart Canada Corp., représenté par son mandataire prie le notaire d'acter:

- que les 245,614,741 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société chacune, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont Wal-Mart Canada Corp, a été préalablement informée;

- que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social de la Société par l'émission de nouvelles parts sociales de la Société avec une prime d'émission y attachée;

2. Intervention, souscription et paiement des nouvelles parts sociales au moyen d'un apport en espèces par Azure Holdings S.à r.l.;

3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société; et

4. Divers.

Après que l'ordre du jour eut été approuvé par Wal-Mart Canada Corp., les résolutions suivantes ont été prises:

#### *Première résolution*

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de 180.052.320 USD (cent quatre-vingts millions cinquante-deux mille trois cent vingt US Dollars) pour le porter de son montant actuel de 2.456.147.410 USD (deux milliards quatre cent cinquante-six millions cent quarante-sept mille quatre cent dix US Dollars) à un montant de 2.636.199.730 USD (deux milliards six cent trente-six millions cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent trente US Dollars) par l'émission de 18.005.232 (dix-huit millions cinq mille deux cent trente-deux) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de 10 USD (dix US Dollar) chacune moyennant le paiement d'une prime globale d'émission y attachée d'un montant de 19.947.680 USD (dix-neuf millions neuf cent quarante-sept mille six cent quatre-vingts US Dollars) à allouer entièrement à une réserve distribuable du bilan de la Société à titre de prime d'émission (les «Nouvelles Parts Sociales»).

#### *Deuxième résolution*

Il est décidé d'accepter que les Nouvelles Parts Sociales de la Société soient entièrement souscrites par Azure Holdings S.à r.l. (ci-après décrite) par un apport en espèce d'un montant de 200.000.000 USD (deux-cents millions US Dollars) (l'«Apport»).

#### *Souscription - Paiement*

A comparu, Azure Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant valablement selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 135.000 USD, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 164.054,

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, résidant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, ladite procuration, après avoir été signée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec ce dernier,

Azure Holdings S.à r.l. déclare souscrire entièrement aux Nouvelles Parts Sociales et payer la prime d'émission y attachée d'un montant de 19.947.680 USD (19.947.680 USD (dix-neuf millions neuf cent quarante-sept mille six cent quatre-vingts US Dollars) à allouer à une réserve distribuable du bilan à titre de prime d'émission, le tout intégralement libéré par l'Apport.

*Preuve de l'existence de l'apport*

Preuve de l'existence de cet Apport a été donnée au notaire instrumentant par la présentation d'un certificat de blocage des fonds.

*Troisième résolution*

En conséquence des résolutions qui précèdent, il a été décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de de 2.636.199.730 USD (deux milliards six cent trente-six millions cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent trente US Dollars), représentés par 263.619.973 (deux cent soixante-trois millions six cent dix-neuf mille neuf cent soixante-treize) parts sociales d'une valeur nominale de dix dollars américains (10 USD) chacune.

Chaque part sociale donne droit à un vote aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombe à la Société en raison des présentes ou qui pourrait être dû au regard de cette augmentation de capital est évalué à environ 6.800,- EUR.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version française prévaudra.

Dont Acte, fait et passé à Junglinster, date qu'entête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 02 octobre 2013. Relation GRE/2013/3997. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 3 octobre 2013.

Référence de publication: 2013138845/164.

(130169220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2013.

**Goodrich Mexicali S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 16.690,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 129.733.

In the year two thousand and thirteen, on the nineteenth day of September.

Before us Maître Léonie GRETHEN, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (hereinafter "Luxembourg")

Appeared the following:

Goodrich XCH Luxembourg B.V., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under Dutch law, having its registered office in Amsterdam, registered with the trade register of the Dutch Chamber of Commerce under number 27036639 and its domicile and principal establishment at 46a, avenue J.F. Kennedy, L-2124 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 83.442, with a share capital of twenty six thousand five hundred Euro (EUR 26,500.-) (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Ms. Louisa Silcox, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy dated 19 September 2013, which, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above stated, declared that it currently holds the entire share capital of Goodrich Mexicali S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, by a deed enacted by Maître Roger Arrensdorff, notary, then residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg, on 28<sup>th</sup> June 2007 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1835 dated 29<sup>th</sup> August 2007, with registered office at 46a, avenue J.F Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Companies Register of the Grand Duchy of Luxembourg under the number B 129.733 and with a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) (the "Company"). The Company's articles of association have not been amended since its incorporation (the "Articles of Association").

The appearing party, represented as above stated, acknowledged to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda*

1. To change the currency of the share capital of the Company from Euro to United States' dollars, pursuant to the USD/EUR exchange rate as published by the European Central Bank one day prior to the shareholders' meeting resolving on the change of currency, with effect as of 1 January 2013.

2. To amend article 5 of the Company's articles of association so as to reflect the resolutions to be adopted under the preceding item.

3. Miscellaneous.

Thereupon, the appearing party, represented as above stated, as Sole Shareholder of the Company, passed the following resolutions.

*First resolution*

The Sole Shareholder resolved to change the currency of the share capital of the Company from Euro into United States' Dollars pursuant to the exchange rate as set by the European Central Bank on 18 September 2013 of one Euro (EUR 1.-) being equal to one point three three five two United States Dollars (USD 1.3352) and consequently to set the share capital of the Company to sixteen thousand six hundred and ninety United States Dollars (USD 16,690.-) divided into one hundred and twenty-five (125) shares with a nominal value of one hundred and thirty-three United States Dollars and fifty-two cents (USD 133.52) each, with effect from an accounting point of view as from 1 January 2013.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolved to amend article 5 of the Company's articles of association, which shall forthwith read as follows:

**" Capital Article 5.**

5.1 The company's corporate capital is fixed at sixteen thousand six hundred and ninety United States Dollars (USD 16,690.-) divided into one hundred and twenty-five (125) shares with a nominal value of one hundred and thirty-three United States Dollars and fifty-two cents (USD 133.52) each, all subscribed and fully paid up."

*Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever as a result of the present deed shall be borne jointly by the shareholders and are estimated at approximately one thousand Euro (EUR 1,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the party hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation. At the request of the same party, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day herebefore mentioned.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person known to the notary by the surname, name, civil status and residence, the said person signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le dix-neuf septembre.

Par devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Goodrich XCH Luxembourg B.V., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois constituée sous le droit des Pays-Bas, ayant son siège social à Amsterdam, enregistrée sous la Chambre de commerce des Pays-Bas sous le numéro 27036639 et son domicile et principal établissement au 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 83.442, ayant un capital social de vingt-six mille cinq cents Euro (EUR 26.500,-) (l'Associé Unique");

représentée par Mme Louisa Silcox, avocate, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration signée en date du 19 septembre 2013 qui, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré qu'elle détient actuellement l'intégralité du capital social de Goodrich Mexicali S.à r.l. une société à responsabilité limitée constituée sous le droit luxembourgeois, par acte de Maître Roger Arrensdorff, notaire alors de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg, le 28 juin 2007, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1835 du 29 août 2007, ayant son siège social au 46a, avenue J.F Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.733 et ayant un capital social de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) (la "Société"). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis sa constitution (les "Statuts").

La comparante, dûment représentée, reconnaît être entièrement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour*

1. Modifier la devise du capital social de la Société de l'Euro en Dollars des Etats-Unis d'Amérique selon le taux de change USD/EUR tel que publié par la Banque Centrale Européenne le jour précédent l'assemblée générale statuant sur le changement de devise, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

2. Modifier l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter la résolution devant être adoptée sous le point précédent de l'agenda.

3. Divers.

La comparante, dûment représentée, a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, en sa qualité d'Associé Unique de la Société, a pris les décisions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique a décidé de modifier la devise du capital social de la Société de l'Euro en Dollar des Etats-Unis d'Amérique selon le taux de change tel que fixé par la Banque Centrale Européenne le 18 septembre 2013 d'un Euro (EUR 1,-) correspondant à un virgule trois trois cinq deux Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.3352) et par conséquent de fixer le capital social de la Société à seize mille six cent quatre-vingt-dix Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 16,690), divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales avec une valeur nominale de cent trente-trois Dollars des Etats-Unis d'Amérique et cinquante-deux cents (USD 133,52) chacune, avec effet du point de vue comptable au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

**" Art. 5. Capital social.**

5.1. Le capital social de la Société est fixé à seize mille six cent quatre-vingt-dix Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 16,690), divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales avec une valeur nominale de cent trente-trois Dollars des Etats-Unis d'Amérique et cinquante-deux cents (USD 133,52) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

*Estimation des coûts*

Les frais, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui devront être supportés par la Société à la suite de cet acte notarié sont estimés approximativement à mille Euro (EUR 1.000,-).

Le présent acte notarié a été constitué au Luxembourg, le jour indiqué sur l'acte.

L'acte ayant été lu à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire par nom, prénom, usuel, état civil et demeure, cette personne a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: Silcox, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 septembre 2013. Relation: LAC/2013/42861.

Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 2 octobre 2013.

Référence de publication: 2013139067/121.

(130169537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2013.

**Les Marres Investissement, Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 117.953.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LES MARRS INVESTISSEMENT  
S. COLLEAUX / B. PRUDHOMME

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013140694/12.

(130171193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.